



VILLE D'ANTIBES

*Service du Conseil municipal et du Pré-
contrôle de légalité
AC*

PROCES VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17
JUN 2011**

Le VENDREDI 17 JUIN 2011 à 14 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 JUIN 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean – Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez

En attendant Monsieur le Député-Maire qui ne saurait tarder, nous allons commencer la séance en vous précisant que la présentation de la CASA [COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – RESULTAT DU QUESTIONNAIRE CASA « PRENEZ LA PAROLE »] n'a pas pu être faite aujourd'hui car les documents n'étaient pas totalement prêts - c'était la présentation du questionnaire qui avait été envoyé par la CASA et par la Ville - et donc cela vous sera présenté au cours d'une prochaine séance.

Donc nous passons directement au conseil municipal, avec l'appel.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Patrick DULBECCO, , M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR , Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER, Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS, Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET, M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Matthieu GILLI à M. Patrick

DULBECCO, M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

M. Jean LEONETTI (arrivé à la question 02-1), Mme Cléa PUGNAIRE (arrivée à la question 01-2), Mme Angèle MURATORI (arrivée à la question 01-2), Mme Monique CANOVA, M. Alain BIGNONNEAU (arrivé à la question 01-2), M. Jacques BARBERIS (arrivée à la question 01-2), M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS (arrivés à la question 01-2).

Présents : 34 / procurations : 6 / absent : 9

Et donc si vous le voulez bien, nous allons aborder l'ordre du jour en commençant par les questions qui m'étaient dévolues, à savoir, après la désignation d'un secrétaire de séance qui est Mme BADAOU.

01-1 - CHEMIN DE SAINT CLAUDE - PARCELLE DE TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA SCI PIERRE - PARCELLE DP 138 DE 28 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Il s'agit de la délibération habituelle concernant les acquisitions à titre gratuit, à l'euro symbolique, auprès des promoteurs, après permis de construire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **a APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 28 m² cadastrée section DP 138 à l'euro symbolique ;
- **a AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **a DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2011.

Arrivée de Mesdames PUGNAIRE et MURATORI, et de Messieurs BIGNONNEAU et BARBERIS

Arrivée de Mme DUMAS et de Messieurs PIEL et LA SPESA

Présents : 41 / Procurations : 6 / Absents : 2

01-2 - TERRAIN NON BATI CADASTRE BO 36 - SIS 5, RUE MACÉ - MISE EN VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Je vous rappelle que sur ce projet – la délibération qui date déjà d'un an et demi – nous avons eu une première réponse, après onze dossiers retirés, d'un seul promoteur.

Or cette réponse nous paraissait non satisfaisante dans la mesure où il demandait, après avoir donné le prix qui était fixé en plancher par l'estimation des domaines, à être exonéré des logements sociaux.

La commission à juste titre a refusé cette demande du promoteur et lui a demandé de réexaminer son offre. L'offre a donc été réexaminée une seconde fois par le promoteur et par la commission donc [inaudible] tout de même que si cette parcelle avait été construite seule alors que là le promoteur envisage de construire sur cette parcelle plus sur la parcelle d'à côté, cette parcelle aurait fait moins de 1000 m² et donc dans le cadre du PLU il n'y aurait pas eu de logements sociaux.

Voilà donc [inaudible] les différents groupes, la gauche et l'écologie, à qui nous allons laisser le temps de s'asseoir ; donc nous allons passer au PS et les Verts.

Monsieur Pierre Aubry :

Au sujet de cette délibération, nous rappelons qu'au départ nous avons voté contre la vente de cette parcelle au motif qu'elle était extrêmement proche de l'espace Marena Lacan pour lequel le projet n'était pas encore défini et donc il nous semblait qu'il n'était peut-être pas prudent de vendre une parcelle aussi proche de cet espace avant de définir le projet Marena Lacan.

Donc nous remarquons qu'il n'y a eu qu'une seule demande – cela est un peu gênant – un seul candidat ; le projet est intéressant puisqu'il implique du logement et inclut des logements – enfin pas initialement – mais doit obligatoirement inclure des logements sociaux.

Je fais une remarque sur les 35 % : je crois qu'on était passé à 40 % sur l'ensemble de la Commune qui n'avait plus de zone 35 % sur le territoire de la Commune, donc il faudrait corriger cela.

Et l'histoire avec la parcelle voisine - que j'ai du mal à localiser d'après le plan puisqu'elle est bâtie donc en noir sur le plan - n'est pas très définie, c'est-à-dire qu'on n'a pas une idée claire du projet au total sur l'ensemble des deux parcelles. On sait que cette parcelle concourra à un rapprochement de deux parcelles pour faire un projet immobilier de 2000 m² minimum mais on n'en sait pas plus.

Et il y a sinon à mon avis un gros problème dans le titre de la délibération puisque c'est 5 rue Macé 2 rue Vauban or cette parcelle n'est pas rue Vauban. Elle est avenue Mirabeau. Donc il y a une erreur dans la formulation, je m'en suis rendu compte ce matin [inaudible]. Donc on est bien avenue Mirabeau et rue Macé non pas rue Vauban, ce qui pose un problème par rapport à la délibération. Donc on ne sait pas du tout où est la parcelle voisine, si elle est à droite ou à gauche de cette parcelle, est-ce qu'elle est avenue Mirabeau ou est-ce qu'elle sur Macé ?

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Le groupe La gauche et l'Écologie, Monsieur Piel.

Monsieur Gérard Piel :

C'est Cécile Dumas qui va intervenir sur cette question mais nous sommes effectivement un peu en retard mais nous pensions qu'il y avait la présentation du dossier de la CASA et si j'ai bien compris vous avez commencé par vos rapports puisque Monsieur le Maire n'est pas là et ça remet en question quand même l'organisation de la séance qui a été actée [inaudible]

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

En ce qui concerne la séance – si vous aviez été là à l'heure mais je ne vous fais pas le reproche ça peut arriver à tout le monde – vous m'auriez entendu dire que compte tenu de la complexité du dossier écrit pour les questions que la CASA et la Ville d'Antibes avaient envoyées à toute la population et pour la mise en forme de tout cela, qui devait être présenté aujourd'hui, ce n'était pas prêt et donc il y aura une présentation au prochain conseil municipal ; de ce fait, il n'y a pas eu de présentation CASA cette fois-ci et nous sommes passés, après avoir excusé Monsieur le Député-Maire pour une demi heure trois quarts d'heure de retard car il est en réunion avec Monsieur le Préfet actuellement et donc pour ne pas retarder le conseil municipal j'ai commencé par mes questions et nous poursuivrons en attendant Monsieur le Député-Maire.

Maintenant si vous voulez bien répondre sur cette question, je vous écoute.

Monsieur Gérard Piel :

Donc vous avez déjà passé l'aménagement de l'esplanade du pré aux pêcheurs ? Non, j'ai bien compris. Non mais sachant que le Maire n'était pas là en début de séance, nous pensions que vous alliez faire tirer avec la présentation de la CASA. C'est très bien d'avoir mis cette réunion à 14h00, ça va nous donner le temps de pouvoir nous expliquer sur la totalité des rapports qui vous l'avez compris sont très importants donc tant mieux de commencer une heure avant ça nous permettra de finir à une heure vespérale, merci.

Madame Cécile Dumas :

Donc depuis le départ, comme l'a énoncé d'ailleurs Monsieur Aubry tout à l'heure, lors de la première délibération qui concernait ce terrain et qui date d'ailleurs de décembre 2009, nous avons expliqué notre position sur la vente de ce terrain communal proche en effet de l'îlot Marena Lacan.

Nous persistons à croire que cet espace pourrait revenir à la SACEMA pour permettre la construction d'un petit ensemble de logements sociaux en plein cœur de ville.

Alors certes la Commune impose 35 % de logements sociaux. Cela est plutôt une bonne nouvelle même si cela reste insuffisant. Mais toujours aucune précision et aucune contrainte sur la répartition PLS, PLUS, PLAI.

Alors deuxième question, qui va gérer ces fameux logements sociaux ? Comment pouvons-nous être sûrs que ces logements donc seront faits et surtout pas en

usufruit locatif privé dont on n'a vu en effet que c'était, y compris le bilan donc qui avait été fait par la CASA récemment, qui était très négatif.

D'autre part, comment accepter la vente d'un terrain communal avec des conditions suspensives émises par le promoteur avec entre autres une condition sur le permis de construire et de démolir ?

Nous continuons à dire que vendre le foncier de la commune n'est pas une bonne solution et que notre proposition de départ était certainement celle de l'intérêt général. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Merci. Nous nous pensons que le véritable intérêt général c'est de faire des logements sociaux, faire du logement en en même temps permettre à la Commune d'abonder son budget, c'est ça le véritable intérêt général.

En ce qui concerne la condition suspensive, c'est une condition qui est habituelle surtout lorsqu'il s'agit de permis de construire avec une parcelle supplémentaire. Pourquoi ? Parce qu'une fois qu'on a dit qu'il eût été préférable que la Ville construise ou donne à construire à un bailleur social des logements sur cette parcelle, il faut savoir quelle est la constructibilité réelle de cette parcelle.

D'ailleurs si onze promoteurs ont retiré des dossiers et qu'un seul a fait une offre, c'est que c'était une affaire très difficile à monter dans la mesure où la parcelle permettait théoriquement 900 m² à bâtir et en réalité moins de 750 par rapport aux règles du PLU.

Donc la bonne nouvelle c'est que ce promoteur a permis la constructibilité meilleure de cette parcelle en prenant une promesse de vente sur la parcelle à côté, du bâti donc sur la rue Macé pour répondre à Monsieur Aubry, et donc cela permet ainsi une constructibilité de 700 m² à passer sur la totalité de près de 2000 m².

Pourquoi c'est important ? Comme chacun le sait, le PLU prévoit des logements sociaux à partir de 1000 m². C'est la règle parce que les bailleurs sociaux souhaitent avoir des logements en nombre suffisant pour une bonne gestion.

Là en l'occurrence effectivement, alors que dans le cadre du PLU nous n'aurions pu avoir 0 logement par rapport à la règle de constructibilité minimale de 1000 m² pour les logements sociaux et donc nous allons avoir 35 %.

C'est vrai que par rapport à ce qu'a dit Monsieur Aubry, nous avons parlé de 40 % dans le temps. Aujourd'hui le PLU prévoit 35 %, avec une répartition qui est générale pour la Commune de PLUS, de PLAI, et de PLS – en très petite quantité de PLS – et donc il est bien entendu pour tout le monde que la répartition se fera suivant le règlement du PLU.

Madame Marguerite Blazy :

Je voudrais juste rajouter que bien entendu la SACEMA se positionnera pour acheter

en VEFA les logements, d'autant plus que nous à côté on est en train d'en construire 39 de logements. Donc pour une meilleure gestion il semblerait naturel que ce soit nous.

D'autre part, la SACEMA va faire un peu de démembrement mais là, à cet endroit là, enfin pour ma part, ce sera non, ce sera du PLUS et du PLAI. Après, je ne peux pas parler pour les autres.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Très bien merci Madame Blazy. Effectivement donc dans cette opération il sera fait 35 % de logements sociaux à terme quand le permis de construire sera autorisé.

Monsieur Pierre Aubry :

Il me semblait que 40 % était acté lors du vote du PLU.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

En ce qui concerne les 40 %, nous avons dit au moment du vote du PLU que le PLU était approuvé avec la règle de 35, 40, 50 % et 100 % quelques fois sur certaines assiettes foncières en réservation totale. Et à ce moment là le Maire a précisé que par rapport à une concentration quelques fois contraire à la véritable mixité sociale, nous avons demandé une véritable équité pour tout le monde, c'est à dire que tout le monde ait l'obligation de construire 40 % de logements sociaux au lieu des 35, 40, 50 %.

Et donc ce sera l'objet d'une modification future et au mois de septembre parmi les modifications qui vous seront proposées il y aura sans doute même certainement cette proposition de passer toute la Commune à 40 % de logements sociaux, ceci nous obligeant à revoir l'économie générale des logements sociaux car il faudra retrouver le même nombre de logements sociaux qui était prévu au PLU dans la mesure où l'Etat surveille d'abord le nombre total de logements sociaux qui a été prévu par cette règle.

Donc aujourd'hui ce n'est pas les 40 %, ce sera plus tard quand la modification sera adoptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 42 voix POUR sur 47 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **ACCEPTE** la vente du terrain communal cadastré BO n° 36, si s 5, rue Macé au profit de la société SAGEC MÉDITERRANÉE ;
- a **DIT** que le prix de la cession a été établi à 960.000 € ;
- a **ACCEPTE** les conditions suspensives émises par le candidat ;
- a **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à

intervenir.

01-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADES :10, RUE SAINT-ESPRIT et 8, RUE THURET) - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

C'est la délibération habituelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 43 voix POUR sur 47 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE) :**

- **a AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2011 aux personnes suivantes :
- Copropriété du 10, rue Saint-Esprit, représentée par M. Yan BOIESEN ;
- M. Manuel DANY, propriétaire du 8, rue Thuret.

- **a DIT QUE** les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

01-4 - VALORISATION DES DECHETS MENAGERS - CREATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE AUX SEMBOULES - MISE A DISPOSITION ET RESTITUTION DE PARCELLES AU SYNDICAT UNIVALOM

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Le syndicat UNIVALOM s'est proposé de faire une station de compostage au niveau des Semboules et à titre expérimental uniquement pour le quartier des Semboules. Nous avons trouvé que c'était très intéressant de faire cette expérimentation, qui pourrait durer d'ailleurs près d'une dizaine d'années, et pour cela ils avaient besoin de deux parcelles dont une qui était avant leur propriété d'ailleurs et qui a été prêtée à la Ville par convention et que nous leur rendons pour qu'ils puissent faire avec la parcelle complémentaire, un millier de m2 sur lesquels il y aura une station de 200 m2 avec parking et dépôt des ordures ménagères.

Madame Cécile Dumas :

Au passage cette délibération nous rappelle qu'il y a 44 ans le terrain dont on parle était mis à disposition de la commune d'Antibes par le SIDOM à l'époque pour un aménagement qui devait rendre plus esthétique l'entrée dans la zone d'aménagement concerté des Semboules.

Et d'ailleurs au passage aussi ce terrain était mis à disposition de la Commune par convention pour 99 ans, et les 99 ans au passage ne sont pas échus. Donc que fait la commune 44 ans après, elle cède de nouveau le terrain à titre gratuit à UNIVALOM. Décidément, la commune a une politique de valorisation foncière d'une efficacité remarquable !

Le projet pour ce terrain.... Oui nous sommes favorables en effet à la réalisation d'une aire de compostage mais pourquoi simplement pour les habitants du quartier des Semboules ? Pourquoi la mise à disposition gratuite du terrain pour UNIVALOM ?

C'est quand même incroyable qu'au sujet de la gestion des déchets, on ne parle que de coût pour la population ou pour la collectivité, d'effort à faire de la part de la population mais les profits de la valorisation de ces déchets ne sont eux plus du tout publics. Par contre nous n'entendons pas Véolia, le délégataire du traitement des déchets se plaindre d'une mauvaise affaire.

Alors au sujet de cette aire de compostage, cela serait un comble que la Commune mette à disposition gratuitement un terrain et se retrouve à acheter des terres enrichies par ce compost pour les services des espaces verts. Les efforts ne seraient vraiment pas équilibrés et particulièrement injustes pour les citoyens.

Pour conclure, la délibération parle d'expérimentation sur 10 ans : d'accord mais cette expérimentation doit se faire évidemment en étroite liaison avec les habitants du quartier et cette action mériterait peut-être même certainement la création d'un comité « citoyen » des Semboules pour suivre le projet en collaboration avec UNIVALOM.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Ecoutez en ce qui concerne le comité citoyen dont vous parlez, je vous en laisse la responsabilité. Aujourd'hui, en matière de politique de proximité, je crois que Monsieur le Député Maire a démontré à tout le monde qu'il savait aller au contact de la population et dialoguer pour ses nombreux projets.

Aujourd'hui, il s'agit effectivement d'une expérimentation, qui est une bonne expérimentation pour la Ville, dans le cadre du développement durable.

D'autre part, la politique foncière dont vous vous plaisez à dire pour les logements sociaux que nous devrions presque les offrir pour faire du logement social, et là au moment où on dit on offre le terrain pour faire du compostage alors là tout à coup l'argument est tout à fait contraire. C'est dire si vos arguments sont frappés souvent d'une certaine rigueur et d'une certaine clairvoyance.

Mais bon passons là dessus, aujourd'hui ce qui est essentiel c'est que la Ville fasse cette expérimentation et qu'elle pourra l'étendre ensuite sur ce terrain là ou ailleurs de façon beaucoup plus importante. Et donc c'est ça qu'il faudrait souligner plutôt et non les polémiques qui ne sont pas d'usage pour un tel sujet. Merci.

Monsieur Serge Amar :

Monsieur le Premier Adjoint, quand UNIVALOM, par l'intermédiaire de Patrick Dulbecco et Michel Gastaldi, nous ont proposés de mettre un composteur aux Semboules, vu que les Semboules étant quand même un quartier à développement durable, je ne dirais pas un éco-quartier mais au moins un quartier à développement durable, j'ai saisi cette occasion d'autant plus que ça pouvait être important pour les

Semboules puisque nous allons mettre également en plus du composteur un point d'apport volontaire, des parkings comme vous l'avez dit, de manière à ce que les Semboules puissent bénéficier de cette avancée.

Les Semboules ne l'oublions-pas ont été les premiers à avoir le tri sélectif sur la Ville d'Antibes à l'époque pour faire une expérimentation et je pense que le premier composteur qu'on mettait à Antibes méritait qu'il se mette aux Semboules pour une expérimentation comme on doit la faire. Merci.

Monsieur Alain Chaussard :

Je voulais répondre un petit peu. Donc le centre de compostage, il y a eu plusieurs réunions de concertation qui ont eu lieu avec les associations - donc ça ne vient pas comme ça du jour au lendemain - de quartier à la mairie annexe des Semboules. Puis nous avons organisé une visite à Digne-les-Bains, puisqu'il y avait quand même quelques réticences, dans les locaux d'une association qui s'appelle Gesper qui a ce type d'appareil, avec une douzaine de participants pour voir fonctionner un composteur électromécanique mais aussi pour voir du compostage en bac et du lombri-compostage.

Cela a permis de constater que ce procédé n'apporte pas de nuisance olfactive contrairement aux craintes qui avaient été exprimées pendant les réunions de concertation.

Le procédé des Semboules se veut exemplaire. En effet, ce sera un composteur électromécanique ; il sera installé dans une structure type chalet, le toit sera couvert de cellules photovoltaïques, et l'eau de pluie sera récupérée.

L'emprise de 1000 m² comportera en outre un point d'apport volontaire et une quinzaine de places de parking. Le point d'apport volontaire restera accessible en permanence et le centre de compostage sera fermé y compris par un portail le soir.

La capacité est prévue pour à peu près cent familles. Je réponds à « pourquoi les Semboules » : parce qu'à partir de 100 kilos par jour c'est une autre démarche c'est beaucoup plus compliqué ; donc il est prévu pour cent familles, les déchets fermenticides dont on sait qu'il y a environ 30 kilos par an et par habitant. L'appareil pourra traiter entre 400 et 1200 kilos par semaine et le coût à peu près est de 47 000 euros.

Alors les déchets sont traités ; contrairement aux déchets en bac, ça va beaucoup plus vite, les déchets sont traités en six semaines et mis dans des bacs de maturation pendant six semaines un mois.

Pour faire fonctionner, nous allons recruter un maître composteur qui aura la charge aussi de voir d'autres sites puisqu'hier il y a un site qui a été créé dans un quartier sur Valbonne. Il aura à faire la promotion de ça.

Et pour la collecte, outre les apports volontaires, la CASA proposait de supprimer un jour des ordures ménagères pour le remplacer par les déchets fermenticides.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

[inaudible] et donc aujourd'hui on ne peut que se féliciter de cette expérimentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS) :**

- **S'est PRONONCE favorablement** sur la mise à disposition au bénéfice du syndicat UNIVALOM d'un espace, propriété privée communale, de 689 m² sis boulevard André breton, issu de la parcelle cadastrée DW 106p et défini dans le plan joint à la délibération, nécessaire à la réalisation d'une aire de compostage ;
- **a DIT** que cette mise à disposition, d'une durée de 10 ans, est consentie à titre gratuit pour la mise en œuvre d'une opération pilote destinée aux seuls habitants du quartier des Semboules ;
- **a RESTITUE** au Syndicat UNIVALOM la mise à disposition de la parcelle DW 105 pour 311 m² ;
- **a DIT** que la parcelle DW 103 reste à disposition gratuite de la Commune telle que définie dans la délibération du 18 mai 1967;
- **a AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes inhérents à la délibération y compris le dépôt de demande d'autorisation si nécessaire.

Arrivée de Monsieur le Maire.

Présents : 42 / Procurations : 6 / Absents : 1

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Et nous passons aux délibérations d'Eric Pauget :

02-1 - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Eric Pauget :

Oui donc il s'agit d'une délibération traditionnelle qui prévoit le renouvellement de plusieurs conventions avec différents clubs de la Commune. Je vais rapidement les citer :

- l'OAJLP Volley-ball ;
- l'OAJLP Tennis de Table ;
- le Roller Skate d'Antibes ;
- Handisport Antibes Méditerranée ;
- l'Espérance Racing Athlétisme d'Antibes ;
- l'OAJLP Basket Ball ;
- le Yacht Club d'Antibes ;
- le Club Nautique d'Antibes ;
- le Pôle France Gymnastique.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Piel et après Monsieur Moline.

Monsieur Gérard Piel :

Oui il y a une erreur dans la convention avec l'OAJLP Basket puisque dans la mise à disposition de la salle, il est noté que celle du lycée Jacques Audibert a comme propriétaire l'OGEC Notre Dame de la Tramontane...Donc on a dû faire un copier coller intempestif ou alors ça dénote d'arrière pensées ou d'un subconscient très idéologique. Voilà donc je vous le dis encore une fois, les lycées c'est la Région, et nous sommes bien propriétaires des deux gymnases que nous mettons bien volontiers à la disposition de la Ville pour qu'elle-même signe une convention avec le basket. Voilà merci. Il faut quand même rectifier.

Autre intervenant :

[inaudible]

Monsieur Gérard Piel :

Je n'en doute pas.

Autre intervenant :

[inaudible]

Monsieur Gérard Piel :

Voilà. Oui mais quand on parle de la même façon d'autres organismes, on ne dit pas la même chose voyez. Comment faire ?

Monsieur Gérard Moline :

Oui Monsieur le Président et chers collègues nous aimerions connaître comme à chaque fois sur quels critères sont arrêtés les montants des subventions aux associations sportives. Est-ce que c'est en fonction de la discipline ? Du dirigeant ? Du nombre de licences ? De la renommée ? Ou par tradition ?

Car imaginons si par souci d'égalité on attribuait 1 030 000 euros au basket amateur pour 380 licenciés, par exemple Isabelle Charpiot pourrait en espérer au moins autant pour ses 396 gamins de l'espérance Antibes Racing Athlétisme au lieu de 20 000 et Jean-Louis Chadouteau 2 215 000 euros et non 21 000 pour ses 817 membres du CNA dont certains sont privés de championnat d'Europe faute de moyens. Et pourquoi pas des primes aux résultats ?

Je rappelle que l'Union a toujours demandé de ne pas avoir des délibérations groupées comme celle-ci. De ce fait, nous nous abstenons. Merci.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Je rappellerai tout de même que ces délibérations sont faites tous les ans justement pour anticiper les besoins des associations sportives et que vous connaissez tout ou à peu près les critères qui se sont faits dans le temps.

Alors c'est vrai qu'on pourrait penser que quelques fois il y aurait des ajustements à faire, mais je crois qu'ils sont faits au fur et à mesure des années et qu'aucun club réellement ne peut se plaindre de l'abondement par la municipalité de ces subventions par rapport à leur fonctionnement.

Monsieur Eric Pauget :

La délibération qui est proposée aujourd'hui, il s'agit du renouvellement des conventions de mise à disposition d'équipements.

Concernant la partie financière et l'attribution et le vote des subventions, ça se fait dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de la Ville et il y a une commission éducation jeunesse sport qui se réunit quasiment exclusivement sur la partie subventions, dans laquelle votre groupe siège d'ailleurs et pour laquelle nous abordons club par club, discipline par discipline, et pour laquelle chaque année la direction des sports et la direction des finances instruisent les dossiers ; qui tient compte du nombre de licenciés, du niveau de pratique, des actions en faveur des jeunes, des actions de formation, des actions d'arbitrage, et qui essaie, compte tenu de nos contraintes budgétaires, de donner satisfaction aux clubs.

Un élément pour lequel on ne peut pas prendre la comparaison : quand on parle de la convention basket proposée aujourd'hui, ça intègre le club amateur mais aussi le club professionnel. Et donc le montant qui est attribué, c'est le montant qui est attribué à la structure qui gère le club amateur, c'est vrai les jeunes, mais aussi la structure professionnelle, il n'y a qu'une seule structure professionnelle à Antibes, que le basket.

Rapidement concernant la voile puisque vous avez pris l'exemple du club nautique, et cet exemple tout particulier des championnats d'Europe pour ces jeunes qui devaient s'y rendre, je rappellerais que le club est en possession d'une trésorerie de plus de 300 000 euros qui a été accumulée et thésaurisée au fil des années. Donc ce n'est pas le bon exemple à prendre et si vraiment les dirigeants voulaient aider ces jeunes, ils en ont largement les moyens.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire :

Bien nous passons donc au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE) :

- a **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants qui s'y rapportent avec les associations suivantes :

- l'OAJLP Volley-ball ;
- l'OAJLP Tennis de Table ;
- le Roller Skate d'Antibes ;
- Handisport Antibes Méditerranée ;
- l'Espérance Racing Athlétisme d'Antibes ;
- l'OAJLP Basket Ball ;
- le Yacht Club d'Antibes ;
- le Club Nautique d'Antibes ;
- le Pôle France Gymnastique.

02-2 - PINEDE DE JUAN LES PINS – MISE EN SECURITE DE LA STATION DE RELEVAGE - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF, DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU LOCAL DE STOCKAGE – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Eric Pauget :

Donc il s'agit d'un bâtiment qui se trouve au cœur de la pinède. Ce bâtiment accueille la station de relevage ainsi que des bâtiments publics - toilettes publiques et local de stockage pour le service des espaces verts – ainsi qu'un espace qui est dédié à un club de pétanque qui est le club des amis de la pinède.

Il s'agit donc de lancer un projet de réhabilitation de l'ensemble de cet équipement, vous avez le détail dans la délibération. Le coût estimé par les services est de 510 000 euros HT, avec le détail des travaux qui vont être réalisés et je tiens à rappeler, à souligner que les sommes concernant le club de pétanque et donc la réinstallation du club des amis de la pinède ressort à 170 000 euros HT.

Monsieur Gérard Piel :

Oui un mot : c'est une bonne idée de regrouper tous ces travaux. Cela devrait permettre donc des économies d'échelle.

Pourtant, le coût de ce réaménagement et de l'extension nous semble prohibitif, 510 000 € HT dont près de 10 % pour la maîtrise d'œuvre me semble excessif.

D'autre part, en consultant les plans, ou alors je me suis trompé mais peut-être vous allez rectifier, l'accessibilité des handicapés - en particulier pour les toilettes publiques que vous avez évoquées - n'apparaît pas sur les plans donc je voulais savoir si c'était un oubli ou si c'était bien...

Monsieur le Maire :

Non il ne peut pas y avoir d'oubli là-dessus, c'est obligatoire...

Monsieur Gérard Piel :

... non non mais c'est peut-être automatique mais si ça se voit c'est mieux quoi ! Les toilettes ne me semblent pas accessibles...

Monsieur le Maire :

Prévu, pas de souci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS) :**

- a **APPROUVE** le programme d'extension et de réaménagement du bâtiment communal de la Pinède de Juan Les Pins selon les modalités définies;

- a **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à signer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service, d'ouverture au public et notamment sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite de la Commission de sécurité et d'accessibilité, les raccordements aux réseaux ;

- à solliciter des subventions pour la réalisation de cet équipement auprès de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer à l'opération.

02-3 - SPORTS - ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (A.N.D.E.S)- ADHESION

Monsieur Eric Pauget :

Il s'agit donc de faire adhérer la Ville d'Antibes à l'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT qui regroupe plus de 2 700 villes en France et qui fédère donc l'ensemble des élus chargés du sport dans les communes ainsi que les responsables des services des sports.

Le coût de cette adhésion ressort à 840 euros par an, et à titre d'information il faut savoir que même si la Ville n'était pas membre de cette association, depuis plusieurs années nous bénéficions de leur support, de leur mise en réseau, puisque concernant la gestion du club de basket professionnel ou la recherche de financement public pour les grands équipements, nous avons bénéficié de ce réseau.

Monsieur Gérard Piel :

Oui je notais en plaisantant que vous êtes prévoyant mais vous venez de confirmer que depuis des années cette association nous accompagne enfin vous accompagne.

Alors nous nous pensons que adhérer à cette association qui a comme but essentiel la gestion des équipements, des grands équipements et donc on voit bien

l'anticipation par rapport à la future salle de basket, ne nous semble pas une bonne idée.

Par ailleurs, l'activité de ANDES dont le congrès s'est tenu le mois dernier à Marseille est très réduite puisque quand on consulte et moi j'ai tout simplement consulté la presse provençale pour voir le résultat de ce congrès, le débat a porté sur la création d'un comité grands équipements, qui n'est pas encore créé c'est bien dommage, et puis le financement des stades de l'Euro 2016 de football, ce qui je pense n'intéresse pas la Commune d'Antibes à part dans une grande métropole où on engloberait le stade de Nice.

Donc voilà ce que j'ai trouvé et sur le site de cette association et dans la presse. Donc si c'est pour anticiper la gestion de la salle de basket, autant nous le dire de cette façon quoi.

Monsieur le Maire :

Non, c'est pas le but. Eric Pauget.

Monsieur Eric Pauget :

Non, ça n'a rien à voir. L'ANDES c'est une association comme cela se fait dans d'autres thématiques dans d'autres disciplines qui fédère l'ensemble des élus tous corps politiques confondus d'ailleurs, qui sont en charge des thématiques sportives et c'est un échange entre ces élus et entre les directeurs des sports sur toutes les thématiques des politiques sportives.

C'est vrai que depuis environ un an la thématique, une des thématiques principales au sein de l'ANDES c'est les grands équipements sportifs par rapport aux recherches de financement mais ce n'est pas que ça et nous à Antibes on s'est largement appuyés sur cette mise en réseau pour mettre en place il y a quelques années en arrière les critères d'attribution des subventions pour les sportifs de haut niveau. On s'est appuyé sur le réseau de l'ANDES pour essayer d'équilibrer justement les montants de subvention, cela nous permet de savoir ce qui se fait, ce qui se pratique dans d'autres communes ; on s'est appuyé sur le réseau de l'ANDES pour mettre en place les conventions de mise à disposition et notamment les conventions avec les collèges et les lycées à travers les départements et les régions pour savoir ce qui se faisait ailleurs.

Donc c'est vraiment un échange d'informations sur les politiques sportives en France. Ca nous permet de nous situer et de nous adapter à ce qui se fait ailleurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'ANDES et l'a autorisée à s'acquitter du montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 840 € ;

- a **DESIGNE** Monsieur Eric PAUGET, Adjoint Délégué à la Vie Sportive et à la

Jeunesse, comme représentant de la Commune d'Antibes Juan les Pins au sein de l'association.

02-4 - JEUNESSE - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - BENEVOLAT - CONVENTION CADRE - ADOPTION

Monsieur Eric Pauget :

Il s'agit de proposer une convention cadre pour donner un statut à des bénévoles qui nous aident au sein de la direction jeunesse dans le domaine de l'aide aux devoirs. Nous travaillons déjà avec plusieurs bénévoles qui viennent sur les différentes structures de la Ville, dans les salles de quartier et aussi à la médiathèque.

J'ai souhaité donc mettre en place un cadre qui va permettre de mettre en avant la reconnaissance de leur savoir faire et puis ça va nous permettre aussi de faire au travers de cette convention un appel au bénévolat.

Je rappelle que nous sommes en 2011 dans l'année européenne du bénévolat. C'est un moyen de mettre en avant toutes ces personnes qui nous aident actuellement et aussi d'essayer de proposer à d'autres personnes de venir nous rejoindre au sein de la direction jeunesse dans le domaine de l'aide aux devoirs.

Monsieur Gérard Piel :

Nous voterions volontiers cette délibération si elle se contentait du volet associatif. Pourquoi ouvrir ces missions à des bénévoles non adhérents à des associations ?

Vous remettez ainsi en question d'ailleurs le milieu associatif qui me semble essentiel sur ces questions comme sur le sport, la culture ou la solidarité.

Bien sûr il faut s'inscrire dans l'année européenne du bénévolat décrétée par la Commission européenne mais ce n'est pas une raison suffisante pour accepter que des personnes sans attache associative s'occupent d'enfants.

L'adhésion à une association au-delà de partager réflexion et action permet aussi, nous le pensons, un contrôle indispensable.

Donc nous nous récusons le fait que des personnes peuvent prendre langue avec le service et s'occuper d'enfants dans ces centres... Comment ? Si, il y a un rapport : il y a des associations ou des bénévoles qui ne sont pas dans une association donc des personnes qui viennent de cette façon.

Nous pensons que c'est un peu léger, nous pensons qu'il vaut mieux passer par des associations pour ce genre de suivi, surtout quand ça concerne des enfants.

Monsieur le Maire :

Monsieur Piel, vous le savez très bien, je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est plus facile au travers d'une association mais on est dans un pays de libertés ; la solidarité individuelle, le bénévolat individuel existant aussi. Je veux dire que ça

s'appelle charité, fraternité, solidarité.

A un moment donné, une personne humaine a envie de se mettre au service des autres. On ne veut pas lui dire « ah non Monsieur ou Madame, vous n'êtes pas dans une association, je n'accepte pas votre générosité ».

Donc laissons les choses ouvertes, avec le contrôle nécessaire : ce n'est pas le premier venu qui va arriver et à qui on va confier la garde des enfants. Donc ne soyez pas inquiets là-dessus, il y a toute la vigilance administrative qui est là pour vérifier que les personnes qui sont là le font, à titre individuel ou collectif, mais le font avec un engagement qui est altruiste.

Madame Michèle Muratore :

Oui, je n'avais pas demandé mais à la réflexion, ce serait quand même intéressant d'inclure des possibilités de validation des acquis de l'expérience pour les personnes qui interviennent bénévolement sur ces structures, parce que bon, ça c'est mon métier qui ressort mais ça me paraît important de valider ces compétences acquises dans ces activités bénévoles.

Monsieur le Maire :

Vous amenez de l'eau à notre moulin : c'est justement dans ce cadre là que les choses peuvent aussi s'employer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS) :**

- **a ADOPTE** la convention cadre entre la Commune et les bénévoles issus ou non du milieu associatif;

- **a AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat qui seront conclues avec les bénévoles sur le modèle de cette convention cadre.

03-1 - GUICHET UNIQUE - MISE EN SERVICE D'UN PORTAIL VIRTUEL POUR LES FAMILLES

Monsieur Georges Roux :

Oui Monsieur le Maire mes chers collègues, il s'agit de la création d'un portail virtuel pour le guichet unique.

Le guichet unique est un service transversal qui fournit aux familles un lieu unique d'inscription et de règlement de la restauration scolaire, des activités péri et extra scolaires, de la petite enfance etc.

On propose un nouveau dispositif de mise en ligne des inscriptions et des paiements pour les prestations municipales. Il s'agit d'un portail Familles, installé sur le site informatique de la Ville, et qui créera un lien interactif avec les familles, avec bien sûr

code de famille, mot de passe etc.

La société paybox sera en charge de la sécurisation des transactions financières, des opérations je le signale toutes gratuites pour l'utilisateur. Des économies importantes pour la Commune seront réalisées sur les frais de gestion liés aux transactions en numéraire ou en chèque bancaire, en particulier transport de fonds, coût du personnel, et en particulier économie de timbres pour l'envoi des factures.

Pour permettre à la régie du guichet unique de prendre en compte ces nouvelles modalités d'encaissement, une nouvelle décision doit être prise au titre du Code général des Collectivités territoriales : je vous demande d'approuver la mise en service de ce portail.

Monsieur Gérard Piel :

Nous pensons que cette mise en place peut-être une bonne chose si, d'une part, cela n'obère pas les moyens humains du service qui sont insuffisants - les personnels pourront ainsi prendre plus de temps pour les relations avec les usagers - et si, d'autre part, le choix est vraiment laissé aux familles.

Par contre, sur la méthode, je suis un peu étonné que l'on nous amène un projet ficelé avec les opérateurs privés sans qu'aucune commission n'ait donné son avis. Pas d'appel d'offres apparemment et nous voilà avec Teamnet, Technocarte, Paybox, pourquoi eux, on peut se poser la question. Y compris la Société Teamnet qui se félicite depuis quelques jours sur son site Internet que la ville d'Antibes l'ait choisie (donc on n'a pas encore voté) : je cite « pour simplifier l'inscription des enfants aux services proposés à Antibes par le guichet unique ». Voilà ça dix jours avant que le Conseil municipal ne se réunisse.

Je trouve que c'est un peu léger quoi ; donc moi je voudrais savoir comment ces sociétés ont été choisies. Est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence : c'est ce qui nous intéresse essentiellement.

Monsieur le Maire :

Il y a un marché avec un appel d'offres comme ça se passe à chaque fois ; vous vous étonnez des choses, ça fait combien d'années que vous siégez ici et que vous vous étonnez de choses qui sont d'une extrême banalité. On fait un appel d'offres, on retient des gens...

Qu'abusivement la société déclare qu'elle a gagné alors qu'elle n'est pas encore passée en conseil municipal, c'est souvent le cas. Les gens interprètent quand ils sont lauréats d'un appel d'offres, ils considèrent que les choses vont de soi et ils n'ont pas complètement tort : on fait un appel d'offres, on fait un résultat. Qu'est-ce qu'on dirait si le conseil municipal allait à l'encontre du résultat, des avis techniques, sur l'appel d'offres concerné.

Monsieur Georges Roux :

Oui je voudrais rajouter quand même en dehors de ce qui vient d'être dit par

Monsieur le Maire : comme dans toute mise en place d'une dématérialisation, je l'ai fait dans d'autres lieux dans les espaces numériques des collèges, nous prenons le temps d'informer et d'aider les familles, c'est à dire il faut qu'elles s'approprient le nouvel outil et en particulier dans les premières années nous conserverons les modalités antérieures de paiement de façon que petit à petit – 25 % la première année, 25 % la deuxième année, les familles rentrent dans ce nouvel outil informatique.

En plus, s'il existe encore des familles qui n'ont pas d'accès à internet, nous sommes prêts à leur offrir gratuitement l'accès internet au niveau du bureau information jeunesse au boulevard Foch. Je crois que là on a tout dit.

Madame Michèle Muratore :

Nous n'avions pas prévu d'intervenir simplement parce qu'il y avait dans la délibération la phrase – je ne vais pas lire mais – qui dit qu'il restera pour les familles la possibilité du système ancien.

Or là nous entendons que petit à petit le système ancien va disparaître, et à ce moment là notre position va être différente. Il faut laisser le libre choix aux familles et ne pas faire disparaître et leur dire : « venez sur l'ordinateur du service jeunesse » : ça, c'est intolérable.

Monsieur le Maire :

Ne faisons pas des polémiques là où elles n'existent pas. On va inciter les gens à le faire parce que c'est mieux pour la pollution atmosphérique, pour le temps gagné par les familles, pour la simplification des procédures... Ets-ce que vous nous avez déjà vus en train d'imposer une situation particulière ? Vous avez une délibération ...

[inaudible]

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **APPROUVE** la mise en service du portail famille virtuel ;
- a **APPROUVE** les nouvelles dispositions concernant la régie du service du guichet unique ;
- a **DIT** que les crédits nécessaires à la mise en service du portail famille sont prévus au BP 2011.

Monsieur le Maire :

Alors avec votre autorisation et en m'excusant encore du retard qui me concerne, je vous propose de revenir au début du conseil municipal pour que nous puissions rattraper l'ordre du jour.

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Madame Pierrette Ravel :

J'interviendrai sur le parking Bouygues. Nous constatons que l'occupation du terrain appartenant à la société Bouygues Immobilier fait l'objet de décisions renouvelées et précaires. Ne pourrait-on pas en accord avec le propriétaire définir une durée permanente d'occupation allant au moins jusqu'à la mise en service du futur parking du pré aux pêcheurs ?

J'ai l'intervention sur le marché 11A014. Si la Commune par l'acquisition de sacs à déjection canine démontre bien sa volonté de préserver l'environnement, il faudrait que les sacs arrivent à destination dans les toutounettes pour que le propriétaire du chien puisse en faire autant. Il est en effet très regrettable que dans certains secteurs il se passe tout un mois sans approvisionnement.

J'ai aussi une intervention sur l'avenant n°2. Etu de géotechnique pour la réalisation de la salle omnisports. Nous sommes perplexes quant au montant de l'avenant de 50 000 euros sensé représenter 11.11 % d'augmentation du marché initial s'élevant à 45 000 euros. N'y a-t-il pas une légère erreur ?

Monsieur le Maire :

Monsieur Piel. J'ai compris que vous étiez notre interlocuteur privilégié...

Monsieur Gérard Piel :

Comment ?

Monsieur le Maire :

J'ai cru comprendre... Je dis « Monsieur Piel » alors que je devrais poser la question au Groupe, mais j'ai cru comprendre que vous étiez notre interlocuteur privilégié donc...

Monsieur Gérard Piel :

Non, non...on a une répartition harmonieuse des interventions...

Monsieur le Maire :

...équilibrée, équilibrée, j'en doute pas...

Monsieur Gérard Piel :

... en fonction de nos participations aux différentes commissions. Nous pratiquons la démocratie dans notre groupe. Tous les groupes devraient faire de même d'ailleurs.

Monsieur le Maire :

Oui ! On essaiera de se calquer sur le parti communiste en matière de démocratie participative...

Monsieur Gérard Piel :

Donc sur l'arrêté N°6, qui porte sur la location de la villa Eilenroc le 9 mai 2011 pour servir de parking de délestage pour le raout qui a été organisé à l'hôtel du Cap à l'occasion du festival de Cannes. Au-delà du montant ridicule de la location (1524 €), c'est dire une demi-journée de location de la villa mais je ne sais pas si ça comprenait les parkings pour les autres manifestations par exemple. Moi je dénonce l'occupation et la privatisation d'une partie de la commune car non seulement la villa Eilenroc était transformée en parking mais une partie de la voirie et des accès au Cap d'Antibes étaient interdits ce jour là, et très tôt d'ailleurs dans la journée, à partir de 15h00 ce qui quand même très gênant.

L'arrêté n°12 qui officialise le faux départ des travaux du parking du pré aux pêcheurs. Et donc cela m'amène à vous poser trois questions :

- est-il judicieux de commencer ces travaux alors que la saison touristique est lancée, avec tous les inconvénients que cela peut apporter pour ce secteur de notre Ville?
- comment permettre un bon déroulement des travaux sans gêner la fréquentation touristique ?
- et puis enfin pourquoi ne pas reporter carrément, tout simplement en prenant un arrêté, le début de ces travaux à l'automne et laisser passer donc une saison pour la veille ville qui puisse être intéressante? Nous pensons que débiter les travaux - on ne sait pas quand d'ailleurs en tous les cas nous nous ne le savons pas - en plein été serait vraiment une mauvaise action.

Madame Michèle Muratore :

Bon on va se retrouver ... sur les mêmes interventions.

Donc effectivement la numéro 6 pour la villa Eilenroc : nous constatons, encore une fois, une mise à disposition de la villa Eilenroc à un prix dérisoire puisque là c'était du 9.05 à 6h00 au 10.05 à 8h00 du matin.

Mais lorsqu'il s'agit de la mise à disposition des jardins pour un parking à un prix inférieur au prix d'une place de parking en ville, nous sommes encore plus choqués. Il nous semble que lorsque l'hôtel du Cap organise une telle manifestation, il doit aussi veiller à assurer le stationnement des véhicules de son personnel et à ne pas gêner la circulation alentour. On peut se poser la question : habituellement, où se gare le personnel de l'hôtel ?

Alors que vous avez l'intention de faire payer la visite de la Villa, il nous semble qu'il serait logique de faire payer un prix correct de mise à disposition pour des activités commerciales et, ainsi, il ne serait pas nécessaire de faire payer l'entrée pour couvrir les frais de cette villa.

L'autre point, c'est effectivement aussi les travaux du Pré aux pêcheurs. Il nous aurait paru logique de commencer les travaux après la saison touristique. La

palissade a été montée au mois d'avril et le salon des antiquaires qui arrivait immédiatement déplacé. Les travaux sont maintenant arrêtés « pour une longue période », je cite, et l'esplanade rendue au stationnement mais gratuit. Tant mieux pour les antibois – et les touristes - qui peuvent bénéficier de places de parking gratuites. Mais cette DSP est vraiment tout bénéfique pour la Ville, comme vous disiez. Parce que la Ville aurait pu percevoir des redevances de parking pendant encore plus de 6 mois. Sans oublier que Q Park bénéficie des parkings de la poste et frères olivier depuis maintenant un an et après en avoir augmenté les tarifs.

Monsieur le Maire :

Alors ça me permet de ... merci de vos questions qui me permettent d'éclaircir un certain nombre de choses.

D'abord le parking Bouygues c'est un espace privé. Donc nous avons proposé des conventions Longue durée. Pour des raisons que personne ne peut totalement ignorer, ils préfèrent des conventions temporaires. Il y a une constructibilité possible, on a un espace sur lequel on a mis un gel puisque c'est un espace à enjeu et j'imagine sans que cela ait été exprimé de cette façon que la société Bouygues ne veut pas pendant 5 ans voir installé un parking parce que le jour où le parking serait à ce moment là retiré de son statut il serait constructible ce qui est notre intention. Il y aurait évidemment à leurs yeux probablement un changement de destination. Donc ils veulent bien que ce soit à titre gratuit mais ils veulent renouveler les conventions. C'est privé, je n'ai pas de moyens pour les forcer et donc on renouvelle périodiquement.

En ce qui concerne l'autre parking c'est-à-dire le parking sous le Pré aux pêcheurs, il y avait des réseaux, il y avait un certain nombre de solutions qui étaient envisagées, qui ont été retardées par l'obtention des autorisations. Finalement c'est arrivé pratiquement à la fin des antiquaires et la question a été : est-ce qu'il faut tout évacuer pour uniquement les réseaux ? Et on a trouvé un moyen pour laisser le parking libre tout en faisant cette phase préparatoire qui est la phase préparatoire des réseaux. Aujourd'hui l'adhère à la réflexion de Madame Muratore et de Monsieur Piel. Nous avons décidé de remettre le parking jusqu'en septembre et de le conserver ainsi jusqu'en septembre tout en continuant les travaux annexes et de faire en sorte que ce ne soit que le 1^{er} septembre que les travaux commencent. On n'est pas à 15 jours près, et c'est bien mieux ainsi. Il y aura une semaine de préparation avant pour le chantier dont on peut imaginer que le parking sera ouvert jusqu'au 22. Non pas pour rentabiliser mais pour aussi fluidifier le trafic et faire en sorte que les places de parking tournent alors qu'aujourd'hui le parking étant gratuit les choses sont pénalisantes pour tout le monde, on remet le tarif en vigueur que nous avons ensemble voté, et donc à partir du 1^{er} juillet le parking est payant au tarif antérieur et il s'arrêtera le 21.08, date à laquelle il y aura installation pendant une semaine de l'ensemble du chantier pour travaux début septembre. Ainsi on a trouvé une conciliation entre la préservation de la saison, la rentabilité et l'organisation du stationnement, et enfin la possibilité de ne pas retarder au-delà du nécessaire un chantier qui est un chantier lourd et qui doit arriver aussi le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la Villa Eilenroc, oui on applique les tarifs que nous avons votés ensemble et je n'ai pas aujourd'hui de moyens de changer les tarifs en fonction -

permettez-moi l'expression vulgaire – « de la tête du client ». Donc je ne peux pas dire quand on se gare pour telle association, c'est tant, et quand on se gare et que c'est Eden Roc qui le demande c'est un autre tarif. J'ai demandé à ce que les commissions se réunissent rapidement pour proposer d'autres tarifs et j'ai fait en sorte que toutes ces activités soient tarifées, y compris la présence de la police municipale lorsqu'elle nécessite une mise en place pour la circulation, et donc j'applique les tarifs, je fais payer l'ensemble du dispositif, y compris l'ensemble du dispositif qui sollicite la municipalité dans ses éléments.

Je suis totalement d'accord avec vous et je souhaite très clairement que nous revoyions l'ensemble de nos tarifs et je vous demanderai lorsque vous y réfléchirez et que vous le proposerez, que vous regardiez bien qu'après on ne se trouve pas dans une situation inverse où quelques fois j'ai un film amateur qui est proposé par une petite société qui demande la villa Eilenroc, j'applique le tarif et ils disent « c'est très cher parce que nous sommes simplement un système associatif etc ». Mais ce n'est pas des antibois, je leur applique le tarif et on essaie de trouver des solutions en leur disant « n'occupez pas tout le terrain, on va faire une partie etc. ». Donc réfléchissez aussi à ce qu'entre le film de Testud à petit budget et le système de stationnement dans la villa Eilenroc on ne soit pas en permanence en train de décider de l'un ou de l'autre. J'ai une autre solution que j'ai à vous proposer, c'est la délibération au coup par coup, c'est l'autre solution. Elle n'est pas pertinente puisqu'elle va être de délibération en opportunité et on ne saura jamais ce qu'il faut demander. A tel point que sur la manifestation qu'il y a eu sur la vieille ville, qui est une occupation qui coûte pas très cher, un peu plus de 1000 euros, j'ai sollicité la société pour qu'elle fasse un don au CCAS ou aux œuvres sociales de la Ville, qu'ils ont accepté et qu'ils vont exécuter. Parce que je n'ai pas de délibération dans ce cadre là. Donc je vous demande d'y réfléchir avec l'élément quand même important que constitue le panel variable des personnes qui occupent le domaine public et qui occupent le domaine public avec ou non la police municipale, et ça c'est facile c'est facturé, avec ou non une mobilisation de la commune pour réfléchir à un certain nombre de choses – ça se facture aussi, et puis après et bien il y a le prix au m2, c'est difficile de le changer. Donc si on se trouvait dans des situations différentes, envisagez aussi qu'on puisse délibérer à titre exceptionnel mais pas de manière répétitive chaque fois qu'il y a une manifestation.

En ce qui concerne le prix d'entrée à la villa Eilenroc, effectivement, envisager 2 euros avec l'accompagnement, avec un document qui est remis aux personnes... Tout ça fait que si jusqu'à présent si on utilisait uniquement les jardins, on passe maintenant dans une phase dans laquelle on va offrir un certain nombre de prestations, y compris un certain nombre de documents. Donc il est normal qu'il y ait un prix minimum pour l'ensemble des documents concernés et vous verrez qu'un jour vous me direz : ce n'est pas assez cher qu'entre la société x ou y viennent visiter la villa Eilenroc, vous devriez les faire payer plus que 2 euros ! Et je me retrouverais dans la même situation que celle que j'évoquais toute à l'heure.

Sur les déjections canines et distributeurs, malheureusement quelques fois juste après que les employés municipaux passent pour fournir les sacs, des personnes viennent et ramassent tous les sacs. Donc c'est difficile à réapprovisionner en permanence, je ne sais pas exactement ce qu'ils en font mais je suppose qu'ils ont soit des chenils soit des chiens avec une production particulièrement abondante qui

les oblige à répondre à cette demande. On essaie toutes les semaines de réapprovisionner – deux fois par semaine me dit Monsieur Pintre – mais malheureusement on est quelques fois victimes d'un vandalisme.

Quant à l'avenant, c'est, si j'ai bien compris, 45000 donc 5000 de plus que ce qui avait été initialement envisagé ; donc ce n'est pas une énorme différence par rapport à ce qui était produit lors des problèmes techniques. Je crois qu'on est là aussi devant une autre problématique que je vous livre - vous ne l'avez pas perçu très directement parce que c'est la communauté d'agglomération qui construit la salle de spectacle - mais quand vous avez deux experts, deux groupes d'experts, qui vous expliquent comment est le sous-sol, que vous payez, puis ensuite que lorsque on creuse et il y a une nouvelle expertise qui vient contredire les deux expertises et nécessite un élément nouveau parce qu'on découvre des choses, on se trouve – Henri Chialva va vous présenter une délibération dans le même sens – on se trouve quelques fois devant des situations où on ne peut pas prévoir par des carottages ou des sondages tout ce qui se passe au-dessous. Et donc on se trouve avec des systèmes d'avenants qui malheureusement viennent quelques fois grever le coût total. Madame Ravel.

Madame Pierrette Ravel :

Oui Monsieur le Maire, je pense bien que là il y a un problème mais c'est une coquille tout simplement. C'est parce que là on ne peut pas avoir un avenant de 50 000 euros par rapport à un marché de 45 000...

Monsieur le Maire :

... non c'est 5 000 de plus que...

Madame Pierrette Ravel :

... non mais il y a marqué 50 000...

Monsieur le Maire :

... c'est 5 000 de plus, c'est pour ça que je vous dis que c'est assez modeste comme dépassement par rapport à ... : c'est 5 000 euros.

Madame Pierrette Ravel :

... oui c'est 5 000 euros mais il y a marqué dans le marché, dans l'avenant 50 000 euros...

Monsieur le Maire :

... bon on corrige la coquille...

Madame Pierrette Ravel :

... c'est pour ça, c'est une coquille et rien de plus.

Monsieur le Maire :

D'accord. Bien, en espérant vous avoir apporté toutes les explications nécessaires, et comme il n'y a pas de vote, si j'ai bien compris, il n'y a toujours pas de vote. Nous passons à la réforme territoriale.

Procuration de Madame CANOVA à Monsieur le Maire

Présents : 42 / Procurations : 7 / Absents : 0

**00-2 - REFORME TERRITORIALE - INTERCOMMUNALITE - SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire :

Quoi dire de plus que ce que nous avons tous dit, entendu, de ce que nous avons lu dans la presse et que je vous confirme.

Premièrement, la communauté d'agglomération dont nous faisons partie de Sophia Antipolis a émis en son temps un avis défavorable à entrer dans une grande métropole.

Pratiquement dans le même temps, les personnes siégeant dans la communauté urbaine de Nice n'ont pas proposé que la communauté urbaine s'étende à d'autres villes, sauf à la marge, pour créer la métropole niçoise.

La deuxième question qui s'est posée était de savoir s'il fallait faire un Cannes, Grasse, Antibes. La communauté d'agglomération a émis un avis défavorable, avec un argument que je répète un peu inlassablement et en ayant peur de répéter des choses que vous avez entendues mille fois : c'est le projet qui fait porter la structure et non la structure qui organise le projet.

Or si la communauté d'agglomération a un SCOT, d'organisation territoriale définie, si la communauté d'agglomération a un plan de déplacement urbain, si la communauté d'agglomération a un PLH qui va se renouveler au début du mois de juillet ou fin juin, si la communauté d'agglomération a un plan d'urbanisme commercial où elle dit où il faut les grandes, les moyennes surfaces et le commerce de proximité, si la communauté d'agglomération a un réseau de médiathèques organisées, si la communauté d'agglomération a un transport en site propre financé totalement dans le projet qu'elle présente et enfin si la communauté d'agglomération a organisé la gestion de ses déchets par du tri sélectif jusqu'au déchet ultime dans une usine rénovée qui est au-delà des normes européennes, il n'en est pas de même à Cannes et à Grasse.

Je le dis sans animosité, la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis n'est pas là pour reprendre l'ensemble de ces schémas, de ces débats qui ont été longs, complexes et nous sommes prêtes à accompagner dans ce que nous avons appelé le débat interscots entre Cannes Grasse d'un côté, et Antibes Sophia Antipolis de l'autre.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on réfléchisse à une organisation ultérieure, lorsque les déchets ultimes de Cannes et de Grasse seront réglés. Je ne vais pas revenir sur ce sujet. Lorsque les plans de déplacement seront financés, lorsque le schéma d'organisation territoriale sera voté, lorsque le plan de déplacement urbain sera effectué, lorsqu'on saura exactement quelle est l'organisation commerciale qui est effectuée à l'Ouest - je rappelle simplement le petit épisode d'Ikéa, la polémique que cela a entraîné – autrement dit lorsqu'il y aura un projet à l'Ouest de la communauté d'agglomération, on le confrontera et on l'organisera avec la communauté d'agglomération et je dirais même qu'il n'est pas interdit de réfléchir aussi à ce qui se passe à l'est.

Pour autant aujourd'hui cette situation me paraît totalement prématurée ; nous avons fait beaucoup d'effort à la communauté d'agglomération dans tous les domaines que j'ai évoqués – les déplacements, l'habitat, l'organisation des espaces culturels, le transport en commun en site propre, la gestion de nos déchets – pour ne pas se retrouver en remettant tous les compteurs à zéro et à refaire en bon élève ce que les moins bons élèves pour des raisons qui n'incombent pas à la qualité des élus n'ont pas pu mettre en place jusqu'alors. Donc c'est non aussi, voilà.

Ensuite, troisième question était de dire il y avait une zone blanche au dessus de la tête de la CASA, et ce canton de 2 000 habitants et de 7 communes avaient des choses qui ressemblaient bien à au nord de la communauté d'agglomération, à Courmes, à Caussoles, à Gourdon, ... et qui est dans Natura 2 000 et dans une réflexion sur l'organisation différente dans les Alpes-Maritimes que nous souhaitons Nord / Sud et qui est en solidarité Nord / Sud ; avec un moyen pays très particulier sur le territoire de la CASA puisqu'il accueille la technopole Sophia Antipolis mais avec un haut pays qui ressemble à tous les hauts pays avec des villages qui ont besoin d'une aide administrative, technique, beaucoup plus d'ailleurs souvent qu'une aide financière.

C'est la raison pour laquelle la communauté d'agglomération a réfléchi et dans son bureau a émis un avis favorable à l'idée que le canton de Coursegoules puisse être intégré, donnant, selon les vœux de certains, la possibilité d'avoir les neiges de Gréolières et les rivages de Juan-les-Pins sur la même agglomération.

Tout cela vous le voyez ne bouleverse pas bien entendu le SCOT, le déplacement urbain, l'organisation territoriale, le commerce etc., et donc je vous propose aujourd'hui avec quelques remarques techniques qui relèvent de quelques erreurs qui ont été formulées, en particulier le Préfet avait considéré que UNIVALOM était du côté de Cannes – Grasse. Nous lui avons rappelé qu'UNIVALOM était du côté de la communauté d'agglomération et que l'usine d'incinération est sur le territoire de Vallauris et d'Antibes et on vient de recevoir une lettre qui évidemment rectifie ces petites erreurs.

En même temps un certain nombre de compétences n'ont pas été prises par la communauté d'agglomération et le SILRDV comme d'autres syndicats doivent perdurer puisque on n'a pas de vision globale sur la gestion des ressources en eau même si les syndicats sont à l'intérieur de notre communauté d'agglomération.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance, en vous disant ma satisfaction d'avoir rencontré de la part des élus niçois la volonté de maintenir l'espace tel qu'il était initialement constitué et d'avoir expliqué avec clarté, fermeté et amitié aux élus de l'ouest que nous ne pouvions pas accepter de remettre en cause le travail de dix ans sur des réflexions, négociations, structures qui de toute évidence auraient pénaliser la communauté d'agglomération en l'état.

J'enlève un dernier point : que l'ensemble de ce département ici ou là arrêté de penser que sophia antipolis est le trésor caché. Je rappelle à l'ensemble l'histoire sympathique de la poule aux œufs d'or, dans laquelle le ventre ouvert de la poule fait qu'il n'y a plus de production du tout et plutôt que de venir s'immiscer dans le parcours sophilopolitain qui va bien merci, peut-être est-il plus intelligent, comme on le fait aujourd'hui avec Christian Estrosi et Eric Ciotti, à réfléchir à ce que l'OIN et sophia antipolis travaillent en partenariat étroit pour le développement économique de notre territoire sans pour autant qu'on soit obligé de fusionner des structures.

Donc dans ce contexte là je rappelle aussi que tout ce qui était antérieurement la taxe professionnelle est reversé aux communes à l'année n-1. Donc on a appauvri personne et nous nous partageons à la communauté d'agglomération que le fruit du développement ultérieur à la création de la communauté d'agglomération. Donc dans ce contexte si nous regardons les bras croisés les choses nous reverserons la partie sophilopolitaine de la TP à Valbonne, à Biot, un peu à Vallauris et un peu à Antibes et nous serons considérablement appauvris dans les années qui viennent. Et donc il faut continuer le développement de sophia antipolis. Et le fait qu'aujourd'hui il y ait un projet sur les Trois Moulins associé à un projet sur Saint Philippe Biot avec le campus TIC associé à un projet de bureaux et activités économiques sur les clausonnes et que l'Etat mette à disposition ces terrains sur les cistes, le figueret, et qu'il nous demande de travailler ce que nous devons avoir comme résultat dans le cours de l'été, et bien ce sont des éléments qui nous incitent à penser que le développement de sophia antipolis va continuer à être un élément de développement économique qui ne sera pas l'héritage du passé mais qui sera le fruit d'un développement conjoint que nous avons tous mis en place.

Voilà, vous savez tout, je l'ai dit vingt fois et je vous prie de m'excuser de l'avoir répété une fois de plus, donc je vous propose d'adhérer à la délibération qui accepte le périmètre proposé par le Préfet mais qui, en même temps, apporte un certain nombre d'éléments techniques pour lequel le Préfet nous a déjà répondu positivement.

Union pour Antibes Juan-les-Pins, Madame Vercnocke.

Madame Edwige Vercnocke :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il est certain qu'on nous sollicite nous simples conseillers municipaux antibois pour des choix qui nous paraissent fondamentaux et qui engagent non seulement l'avenir de notre commune ce qui est normal à notre échelon mais aussi toute notre communauté d'agglomération ce qui l'est moins finalement à notre échelon aujourd'hui et même d'une bonne partie de notre département ce qui ne l'est pas

vraiment.

De fait on nous demande de manière détournée d'entériner une décision nationale pour laquelle nous n'avons pas toujours été consultés d'une manière précise ainsi que les premiers concernés que sont les administrés. Nous aurions aimé une étude préalable très précise sur les conséquences administratives, fiscales et financières qui ne nous a pas jusqu'alors été communiquée et pas plus qu'aux citoyens impliqués.

Donc pour nous il s'agit d'un manque un petit peu de logique et d'un léger déficit de démocratie, donc il nous paraît un peu difficile de voter aujourd'hui tout à trac une telle réforme même si on n'a aucun a priori concernant le fond.

Alors c'est sûr que les mêmes questions vont se poser dans beaucoup de municipalités. Nous on nous propose une extension extrêmement assez importante de la CASA mais... oui puisque nous allons englober des communes qui ne s'y trouvaient pas...

Monsieur le Maire :

...quand il y a 170 000 habitants et qu'on passe à 172 000, ce n'est pas une extension importante en matière démographique...

Madame Edwige Vercnocke :

... oui, je connais bien les communes concernées hein...

Monsieur le Maire :

...ah le mètre carré est protégé Monsieur Piel...

Madame Edwige Vercnocke :

... en kilomètres carrés et aussi en membres du conseil. Si vous voulez on sent bien qu'actuellement dans toute notre région et ailleurs il y a une certaine agitation autour de cette réforme et comme tout le monde nous avons pris connaissance du sondage Harris qui concernait les élus locaux de tous bords, qui manifestent tous de manière assez unitaire un certain manque de confiance dans cette réforme.

Alors je crois que le meilleur moyen de nous convaincre, indépendamment de la crainte de la nouveauté ou de la perte de pouvoir redoutée par certains, serait peut-être de nous produire un audit bien précis sur les bénéfices réels qui ont été apportés en matière financière à notre commune et aux autres par la CASA, notamment au niveau des frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Alors là quand vous voulez Madame Vercnocke parce que si il y a bien une chose qu'on me reproche suffisamment c'est qu'Antibes ait bénéficié de la communauté d'agglomération ; d'abord parce que, vous l'avez noté, depuis que la CASA existe,

tous les équipements sportifs et culturels de la Ville d'Antibes sont dotés de 20 % de subventions supplémentaires ; ensuite parce qu'elle bénéficie d'une dotation de solidarité qui tient compte de sa démographie, du nombre de logements qu'elle produit et du développement économique qu'elle a et dans ce domaine, bien entendu, la progression est de plus de 5 % par an ; enfin parce que en dehors de ces dotations il y a deux équipements, un équipement qui est la médiathèque qui a été complétée par la CASA à hauteur de 4 millions et l'équipement de la salle de spectacle qui est financé à 80 % par la communauté d'agglomération et j'ajoute que la plateforme multimodale plus le transport en site propre qui parcourt 80 % dans son territoire le territoire antibois est entièrement financé par la communauté d'agglomération. Si j'ajoute que l'ensemble du tri sélectif et de son développement est entièrement assumé par l'agglomération et que le bus gratuit qui relie Antibes sud à Antibes nord est entièrement gratuit, entièrement financé par l'agglomération, je suis à votre disposition pour vous prouver tranquillement que la ville d'Antibes a eu intérêt à se trouver dans la communauté d'agglomération et enfin que la principale ville de sophia antipolis s'occupe de sophia antipolis qui connaît aujourd'hui un développement certain.

Madame Edwige Vercnocke :

Alors sur ce point Monsieur le Maire vous prêchez une convaincue...

Monsieur le Maire :

... et les fonds de concours accordés à la ville d'Antibes sont de 9 607 000.

Madame Edwige Vercnocke :

Je pense même avoir été dans les premières à dire il y a bien longtemps lorsqu'on discutait de notre budget que nous en tant que commune nous avons beaucoup à gagner dans ce système...

Monsieur le Maire :

...Voilà...

Madame Edwige Vercnocke :

... mais ce que je voulais dire c'est que quand je parlais des frais de fonctionnement je parlais des frais de la commune d'une part mais de la CASA de l'autre. Il y a également une dotation qui est donnée pour le fonctionnement de la CASA et ce sont quand même les contribuables qui se sont dotés...

Monsieur le Maire :

...non non non il n'y a pas d'argent qui est donné des communes vers la communauté d'agglomération : donné par l'Etat. Après on peut dire que c'est l'argent du contribuable...

Madame Edwige Vercnocke :

... voilà c'est ça, c'est ça que je voulais dire.

Monsieur le Maire :

D'accord moi je me réjouis que l'argent du contribuable soit tombé sur sophia antipolis plutôt que dans d'autres territoires et plutôt que dans d'autres domaines.

Madame Edwige Vercnocke :

Voilà mais disons que on commence à voir se profiler un alourdissement d'une structure intermédiaire qui est celle des communautés d'agglomération ou des communautés urbaines qui deviennent de plus en plus importantes par le nombre de communes qui y adhèrent ; je vous donne un exemple qui n'est peut-être pas très bon mais les maires des petites communes se retrouvent systématiquement vice présidents de ces différents conseils et sont donc rémunérés en tant que tels...

Monsieur le Maire :

...Comment ?..

Madame Edwige Vercnocke :

... comment, comment ?

Monsieur le Maire :

... rémunérés en tant que? J'ai pas compris.

Madame Edwige Vercnocke :

...rémunérés en tant que tels, ce qui fait qu'on a quand même des frais assez importants pour rémunérer des maires de petites communes indépendamment des rémunérations...

Monsieur le Maire :

... vous avez raison de dire que c'est un mauvais exemple parce que pour prendre l'exemple d'Eric Meile qui est maire d'une petite commune mais qui s'occupe de l'ensemble des déchets sur la communauté d'agglomération et alors que tous les vice présidents de la communauté d'agglomération ont accepté de diminuer la prestation qui est la leur et qui leur est due : de 60 % ils ne touchent que 40 % par délibération de l'indemnité à laquelle ils pourraient prétendre ; ça m'étonne que venant de l'opposition qui a des prestations qui ne sont pas obligatoirement inscrites à l'intérieur du conseil municipal cette remarque soit faite. Donc c'est vrai vous avez raison c'est un mauvais exemple.

Madame Edwige Vercnocke :

Oui c'est celui qui m'est venu à l'esprit comme ça...

Monsieur le Maire :

...oui mais moi aussi ma réponse m'est venue à l'esprit en même temps !

Madame Edwige Vercnocke :

... pour donner un symbole d'alourdissement de frais de fonctionnement ; si vous voulez vous obtenez une structure qui va devenir beaucoup plus lourde et les maires des communes concernées s'ils ont d'autres taches bien entendu à accomplir...

Monsieur le Maire :

...si je peux vous rassurer le nombre de vice présidents est désormais plafonné et donc l'ensemble des maires qui vont rentrer dans la communauté d'agglomération ne seront pas vice présidents, voilà ça va vous rassurer tout de suite...

Madame Edwige Vercnocke :

... bien ça c'est effectivement intéressant, bon ce qui ne compense pas forcément d'ailleurs la perte de pouvoir de décision. Voilà ce qui fait que nous restons très très réservés sur les économies d'échelle, le petit déficit de démocratie qui me paraît quand même être autour de ce genre de décisions, ce qui fait que nous ne voterons pas cette délibération.

Monsieur le Maire :

J'ai bien compris les problèmes de fond qui motivaient votre abstention.

Madame Edwige Vercnocke :

Et de forme, et de forme.

Madame Cécile Dumas :

Oui vous nous demandez de nous prononcer sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunale et plus précisément sur un futur périmètre de la CASA élargie décidé par le Préfet.

Mais résumer cette délibération à un périmètre ou à des coups de ciseaux faits par le Préfet sur le département et téléguidés par les maires de votre majorité des grandes villes du littoral, serait très incomplet.

D'ailleurs à ce sujet, on voit bien la difficulté d'entente et de coopération entre les élus de l'ouest du département alors que vous êtes tous d'ailleurs du même parti.

Du coup, la CASA s'étend à ...

Monsieur le Maire :

... Clémenceau disait que c'est là qu'on a les pires ennemis vous devriez en savoir quelques fois chose...

Madame Cécile Dumas :

Pardon j'ai pas entendu excusez-moi.

Monsieur le Maire :

Clémenceau disait que c'est dans son parti qu'on a les pires ennemis ; ça arrive aussi au parti communiste...

Madame Cécile Dumas :

... ça peut arriver en effet. Pas les pires mais des ennemis. Donc voilà vous m'avez fait perdre ma phrase. Donc du coup la CASA s'étend à 8 communes supplémentaires, communes d'ailleurs qui n'ont rien demandé avec des populations jamais consultées et des maires qui, en 2008, n'ont pas été élus sur le projet d'entrer dans la CASA.

Donc élargissement qui ne respecte d'ailleurs pas forcément la réalité de la montagne et de la ruralité.

Cela marque malheureusement une nouvelle attaque contre la démocratie et le respect du vote des citoyens de la part de votre majorité.

Mais ce n'est pas tous ces fameux coups de ciseaux sur une carte que vous nous soumettez aujourd'hui qui sont l'objet de nos principales observations.

Non, nos critiques essentielles tiennent à la nature et à la logique de la loi votée par votre majorité que vous appelez la réforme territoriale.

Cette réforme territoriale couplée à la suppression ou plutôt la réforme de la taxe professionnelle et prolongée par la réforme générale des politiques publiques mise en œuvre par le gouvernement pour répondre à un dogme de votre majorité, la réduction des dépenses publiques avec le non remplacement d'un poste de fonctionnaire sur deux, font malheureusement déjà des dégâts considérables dans notre pays.

Ces mesures constituent la plus grande entreprise de démantèlement de l'organisation démocratique de notre pays.

En effet, du fait du remplacement de la taxe professionnelle par des ressources qui dépendent presque toutes des décisions de l'Etat, ainsi que du gel des dotations de l'Etat, l'autonomie de nos collectivités se trouve d'ores et déjà bien entamée.

Cette réforme de la fiscalité a pour simple objectif le report des impôts des entreprises vers les familles.

D'ailleurs un rapport de l'Inspection Générale des Finances indique que la pression fiscale sur les ménages devrait passer de 57 % en 2010 à 72 % en 2012.

Impôts sur les familles qui seront pratiquement la seule variable d'ajustement des ressources des communes et des intercommunalités.

Et cela n'est pas débattu et même pas évoqué dans la délibération et dans les pseudos débats publics de la presse qui ne se résument qu'à des périmètres et un soi-disant nécessaire lien entre mer et montagne.

Tout cela risque de vider les communes de leur substance et menace de reléguer le maire et les élus locaux au rang de simples relais de doléances des administrés sans aucun pouvoir d'y répondre concrètement. Et pourtant, les communes restent bien dans notre pays l'échelon de base de la démocratie locale.

A cet effacement des communes correspond aussi celui des services publics locaux. Quel avenir pour tous les services rendus aux habitants par les collectivités ?

Nous le savons, l'agrandissement des intercommunalités est pour votre majorité une porte ouverte aux grands groupes privés. Des marchés particulièrement juteux car sources inépuisables de profits pour les grands groupes privés du BTP ou pour ceux qui interviennent dans les transports, dans la gestion des déchets et peut-être d'autres compétences qui risquent de passer aux intercommunalités à l'avenir.

Alors voici l'ensemble des raisons pour lesquelles nous nous opposons fermement à l'ensemble de cette réforme territoriale qui représente pour nous, une attaque historique contre l'intervention publique et les foyers de démocratie locale, une attaque historique contre les services publics de proximité ainsi que contre la solidarité entre les territoires, et contre les statuts des personnels et l'emploi public.

Si rien ne change, on sera ainsi passé d'une gestion du territoire départemental par des communes ou des intercommunalités certes très imparfaites mais décidant elles-mêmes de leurs projets avec des solidarités financières venant des différentes collectivités – je pense au conseil général et conseil régional – à une gestion et des choix de développement placés sous la totale domination de quelques élus sinon de technocrates très éloignés des attentes et des besoins de la population.

Cette nouvelle organisation est une véritable déconstruction de l'organisation démocratique de notre pays et galvaude considérablement le rôle des élus locaux.

Monsieur le Maire :

Il y a au moins un point sur lequel on est d'accord c'est que la commune est l'espace de démocratie essentiel. C'est la raison pour laquelle comme nous l'avons fait sous la communauté d'agglomération j'ai demandé à chaque maire de chaque village s'il voulait ou non adhérer ; et je leur ai bien expliqués comme je le fais chaque fois que s'ils ne voulaient pas adhérer ils ne seraient pas inclus de force et que je m'opposerais à ce moment là au découpage. Tous les maires ont répondu positivement probablement parce que peut-être la communauté d'agglomération leur paraît un espace où la démocratie s'exerce plutôt bien et donc ils sont venus dans un

climat de confiance réciproque. Donc pour l'histoire j'ai bafoué les maires qui ont été violés sur l'autel de la communauté d'agglomération, non.

Le deuxième point c'est puisque vous évoquez les réformes, la réforme territoriale donne à la communauté d'agglomération sophia antipolis avec la transformation de la taxe professionnelle et vous le savez puisque vous siégez à la communauté d'agglomération 10 millions de plus par an, aujourd'hui écrêtés pour une raison de péréquation de solidarité qui vous paraît je suis sûr positive mais en tout cas avec une dynamique pour les années à venir qui est fondamentalement positive pour le territoire qui nous concerne.

Enfin, je rappelle que le découpage des agglomérations et les agglomérations se sont faits sous un gouvernement de gauche à la suite d'une réforme qui a été mise en place par Monsieur Jean-Pierre Chevènement dont vous n'oubliez sûrement pas qu'il ne siège pas sur les rangs de la droite et toujours pas. Donc en conséquence lorsque l'on dit qu'on passe de 170 000 habitants à 172 000 habitants on ne change pas fondamentalement les règles qui étaient antérieurement dévolues.

Et puis vous avez évoqué les marchés publics. Les marchés publics vous savez c'est une question d'honnêteté et une question de procédure. Je crois aujourd'hui que nous avons montré à la communauté d'agglomération combien nous pouvions être vigilants en obtenant des moyens importants sur une agglomération qui a une taille humaine et je me permettrais de vous rappeler qu'il y a un certain nombre de marchés qui se passent par les départements.

Est-ce que le marché des ordures ménagères de la communauté d'agglomération vous paraît-elle favoriser plus une personne qu'une autre par rapport au marché par exemple du conseil général des bouches du Rhône ? Donc méfiez-vous des comparaisons, comparaison n'est pas raison, et les volumes des espaces ne correspondent pas obligatoirement à un système figé. Donc ça n'est pas un problème de volume...

Intervention de Monsieur Piel hors micro inaudible

...écoutez ...je fais des comparaisons sur des volumes, voilà des volumes d'espaces, donc là vous avez la comparaison qui montre que on peut aussi être dans une communauté d'agglomération et avoir des marchés qui sont salués dans leur procédure par la chambre régionale des comptes comme ça été le cas pour la communauté d'agglomération sophia antipolis. Je comprends que vous ayez l'occasion d'une tribune nationale sur le plan local mais vous le voyez à la fois dans le respect de chaque maire cette adhésion se fait, à la fois la réforme territoriale bénéficie largement au territoire et à la dynamique du territoire dans lequel nous sommes et don aux antibois, aux juanais comme à l'ensemble des autres populations des villes concernées et qu'enfin sur les procédures des marchés on est pas obligés parce qu'on est en communauté d'agglomération de permettre à des grands groupes de devenir monopolistiques.

Madame Michèle Muratore :

La délibération porte sur l'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

L'article L. 5210-1-1 IV du CGCT indique que le projet de SDCI est soumis à l'avis des conseils municipaux.

Donc l'avis du conseil municipal porte donc sur le SDCI et non sur la CASA seule.

Ce SDCI, élaboré par le Préfet, renvoie de façon plus générale aux questions posées par la loi de réforme territoriale : la détérioration de la proximité de l'élu local à ses concitoyens, le décalage entre la ruralité et l'urbain, et la réponse aux enjeux des solidarités.

Par une circulaire du 27 décembre 2010, Monsieur le Ministre chargé des Collectivités territoriales a invité les Préfets à, je cite, « favoriser les échanges avec les élus le plus en amont possible ».

Le dossier de l'intercommunalité, qui engage l'avenir de notre département et des communes, exigeait du temps et de la concertation.

Les élus qui doivent se prononcer aujourd'hui n'ont eu aucune information sur les conséquences fiscales et financières de ce projet.

Dans des départements, tous les conseillers municipaux ont été conviés à une réunion d'information sur le projet de réforme. Le préfet leur a présenté le projet. Pas dans les Alpes-Maritimes ni dans la CASA.

Nous vous avons interpellé d'ailleurs sur ce manque de transparence au Conseil municipal du mois de mai.

Il n'est pas admissible qu'aucune concertation réelle, ni information des élus et des populations sur les conséquences des modifications du périmètre de l'intercommunalité, n'aient été mises en place en amont de la réalisation du projet de SDCI.

Alors le résultat : et bien une métropole taillée sur mesure pour les ambitions du maire de Nice qui va dépouiller le département d'un certain nombre de compétences sur ce territoire, alors qu'il va les garder sur le reste du département. Mais elle va aussi le dépouiller de ressources qui ne seront plus mutualisées à l'échelle du département pour une égalité des citoyens sur le territoire.

Cela entraînera une inégalité entre les territoires qui seront régis soit par la métropole, soit par le département. Oui, la métropolisation va accentuer le déséquilibre territorial.

Il était effectivement nécessaire d'achever l'intercommunalité mais en la démocratisant et l'améliorant pour plus de cohérence et de solidarité ; de reconnaître le fait urbain par la création de métropoles fondées sur une démarche volontaire des collectivités territoriales et des aires métropolitaines. Ce n'est pas ce que nous constatons aujourd'hui.

Le succès de l'intercommunalité repose sur la volonté de faire vivre un projet commun dans une vision d'avenir partagé et en toute coopération.

Alors, en ce qui concerne plus précisément la CASA, le SDCI propose son élargissement à des communes en accord avec cette proposition et avec le projet partagé par la CASA. Aussi sommes-nous favorables à cet élargissement.

Se pose le problème, comme d'ailleurs vous le soulevez, des syndicats. Avant toute décision, une étude sur leurs compétences, leur fonctionnement, leur utilité, les modalités d'intégration de ces compétences à la CASA, serait nécessaire avant de décider de leur suppression. Là encore, nous ne disposons d'aucune information.

En conclusion, si nous sommes d'accord avec l'élargissement proposé de la CASA, nous n'approuvons pas d'autres points importants de cette réforme et de ce schéma. Notre vote ne peut être positif. Nous voterons donc contre ce SDCI. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Madame Muratore.

Très respectueusement et même amicalement, je vous ferais remarquer que si on est pour ce schéma, ça veut dire qu'obligatoirement il y a un « ouest » à ce schéma et un « est ».

Et si la communauté d'agglomération vous a prouvée le fait qu'elle s'étende au canton de Coursegoules et limitée à ce canton, ça veut dire que forcément qu'il y a quelque chose qui se crée à Cannes-Grasse et quelque chose qui se crée au niveau de Nice.

Que vous contestiez que les niçois choisissent et les villes voisines une métropole ou pas, je dirai qu'honnêtement c'est le problème entre le Conseil général et la métropole. Ça ne concerne pas le territoire sur lequel nous prenons les décisions.

Je partage votre avis, c'est un avenir partagé de communes dans la solidarité d'un développement économique, respectueux de l'identité communale. Ca reste pour moi les éléments de base. Vous avez noté que même lorsque la loi Chevènement est sortie, on a déjà accusé la loi d'enlever aux maires leurs prérogatives etc.

J'ai rencontré les maires après avoir vécu je dirais un certain nombre d'années avec des villes comme Courmes, Caussols où Gourdon : je me rends bien compte qu'ils ont besoin d'une aide technique, administrative, qu'ils sont totalement démunis dans des communes dans lesquelles il y a 150 habitants et qu'ils n'ont pas d'administration, de conseil juridique, de méthode pour faire leur budget, que ce sont eux qui ouvrent la porte et qui la ferment et qui balaient le conseil municipal quand c'est terminé. Et que donc, nous devons au contraire avoir cette solidarité et cette solidarité s'accompagne du respect, c'est-à-dire que le respect de cette identité communale, elle doit demeurer et bien entendu, on ne va pas demander à ces communes : « est-ce que vous voulez le tram bus ou est ce que vous voulez qu'on mette en place des logements sociaux ? ».

On va simplement leur dire comment on peut protéger l'espace de vie dans lequel vous êtes et de conserver le lien social qui fait des villages de France, son paysage naturel et démocratique. Donc, personne n'est inquiet de ceux qui viennent, je crois que personne n'est inquiet à l'intérieur de ce qui arrive, ne serait-ce que par le volume, le charme d'avoir un haut pays de montagne et d'avoir un territoire protégé sur le plan naturel donc merci d'approuver l'extension limitée de la communauté d'agglomération même si vous n'approuvez pas la délibération.

Alors on passe au vote puisqu'il y a un vote. Qui est contre ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- **a APPROUVE** le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour ce qui concerne le futur périmètre de la CASA élargie ;

- **a DEMANDE** que les réserves techniques qui précèdent soient prises en considération.

Monsieur le Maire :

Je voudrais ajouter, je l'ai oublié, je vous prie de m'excuser, c'est que le Préfet a rencontré les 163 maires à titre individuel et que donc sauf à aller rencontrer le million d'habitants du département, il a rencontré chaque élu communal, chaque responsable élu démocratiquement.

00-3 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES – LOT D.P.M. N° 32 « LUCKY BEACH » - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA S.A.R.L. « SOVAM » - AVENANT N°4 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire :

C'est une procédure habituelle, elle s'accompagne chaque fois de deux lettres qui rappellent à celui qui cède ses parts et à celui qui les acquiert que nous sommes dans une délégation de service public et que le fait d'acquérir des parts ne donne pas droits à une pérennité au-delà de la limite de la délégation de service public dans le temps.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY ne prenant pas part au vote, **à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE) :**

- **a APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 au sous-traité d'exploitation du lot de plage n°32 « LUCKY BEACH » de la Concession des plages artificielles de la Commune, permettant la cession des parts sociales de la S.A.R.L. « SOVAM » opérée par Madame Valérie MATRAT épouse MOREAU et Monsieur Claude

MATRAT au profit de la S.A.R.L. « LA SPIAGGIA », et la désignation de M. Guilain FERRARI comme le représentant légal de la société titulaire du sous-traité d'exploitation ;

- a **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant dont un exemplaire est joint à la délibération.

00-4 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – LOT D.S.P N°16 LOT D.P.M. N°21 « REVE PLAGE » - CONCESSION DES PARTS SOCIALES DE LA S.A.R.L. « V.A.L.A. » - AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY ne prenant pas part au vote, **à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE) :**

- a **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au sous-traité d'exploitation des plages naturelles de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins du lot n°16 de délégation du service public balnéaire, correspondant au lot n°21 du domaine public maritime intitulé « REVE PLAGE », permettant la cession des parts sociales de la S.A.R.L. « VALA » à la S.A.S. « K.A.S.A. FACTORY », représentée par son Président, personne physique représentant la société, Monsieur Sébastien AMATO, par ailleurs désigné comme personne physique responsable de l'exécution de la convention d'exploitation ;

- a **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant dont un exemplaire est joint à la délibération.

Départ de Madame DOR – Procuration à Madame MEUNIER

Présents : 41 / Procurations : 8 / Absents : 0

00-5 - AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS ET DU SQUARE DU 8 MAI - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE – APPROBATION

Monsieur le Maire :

La concertation publique concernant ce sujet a donc été effectuée. Vous le savez, à partir du moment où on construit, il faut savoir quel est l'aménagement que l'on va y mettre en surface et donc comme c'est un espace qui devient un espace public, il fallait faire un appel d'offres, ce qui a été fait, et faire un choix de délégataire à qui on va donner ensuite l'évolution et la concertation pour être maître d'œuvre du projet.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui d'approuver la délibération concernant la concertation publique telle qu'elle a été effectuée, en rappelant que, dans la mesure du possible, nous avons répondu à toutes les demandes qui étaient effectuées dans le cadre de cette concertation.

Les uns voulaient que l'occupation de l'esplanade pour un certain nombre de manifestations organisées habituellement sur ce site, ils pensaient en particulier aux

antiquaires et bien entendu que les antiquaires pourront continuer à s'installer sur le site.

Un renforcement de l'éclairage : ça été demandé ; la suppression des meurtrières dans les remparts : on en a concerté avec l'architecte des bâtiments de France qui de toute façon y était opposé et nous ne pensions pas que c'était une bonne idée ; et le choix des matériaux du sol qui ont été redéfini pour avoir une pérennité.

Donc, la synthèse de la concertation est globalement... les avis sont positifs. Ils manifestent clairement l'apport du projet en matière d'embellissement général et ils adhèrent à l'idée de la piétonisation de la vieille ville qui figurait comme objectif dans le programme du concours à partir du moment où les parkings en sous-sol sont construits.

Alors bien que je pense que vous ayez tous été informés, je demande à M. De La Vernhe de vous présenter le concours de maîtrise d'œuvre.

Présentation de Monsieur De La Vernhe, dont le contenu figure sur le CD du conseil du 8.07.2011

Monsieur le Maire :

Alors, je suppose que nous avons déjà vu tout ça mais jamais en délibération et donc je donne la parole à l'Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Monsieur Gérard Moline :

Monsieur le maire et chers collègues, je commencerai par quelques commentaires sur la concertation. Donc en plus de la synthèse succincte qui est présentée dans cette délibération, nous aurions aimé avoir aussi le compte rendu de Madame le commissaire enquêteur sur ce projet important. Les Antibois par manque d'information et d'incitation, n'ont pas répondu massivement à cette concertation en public. Toutefois, deux demandes fortes s'en dégagent : le rejet du bétonnage excessif et avant tout la piétonisation de la vieille ville Comme nous avons toujours demandée.

Concernant le projet du Pré aux Pêcheurs, à plusieurs reprises ici nous avons émis des doutes sur l'avenir de la tranche conditionnelle Donc à la commission ad'hoc de décembre 2010, la phase optionnelle qui est l'aménagement des courtines est abandonnée par manque de budget ; elle l'est toujours pour cause d'études non abouties à ce jour. Je me souviens que malgré tout certains projets avaient intégrés l'esquisse du plan masse Marada-Lacan. La ville n'aurait pas dû mettre au concours cette phase trop rapidement abandonnée, cela aurait évité de faire travailler des gens pour rien et de faire ainsi des économies aux contribuables antibois.

Bon aujourd'hui, il reste le projet que vous venez de nous représenter avec X m² de béton passivé avec des ondulations métalliques et le deck en bois pour intégrer les pins en espérant qu'ils survivent aux travaux.

Le jury a voté donc le projet APS et RICCIOTTI et il est bien précisé que le projet définitif intégrera dans sa réflexion les différentes remarques et problématiques exposées dans la concertation publique.

Donc qu'est-ce qu'il en est de la trémie d'accès voiture aux parkings : est ce la version celle de Q PARK, celle de la ville, celle de l'Elan ou celle de l'Atelier National ou celle du projet présenté à ce jour ?

Concernant l'accès piéton sur le Pré aux Pêcheurs, qu'en est-il de la végétalisation au pied de la façade nord de la Courtine ? Déjà beaucoup d'antibois s'inquiètent de l'aspect dénudé de cette dalle hors événementiel et nous craignons que cela se termine par la pose de nombreux bacs à fleurs comme sur la Place de Gaulle ou de sculptures comme cela a déjà été suggéré. Eléments qu'il faudra bien manipuler pour la mise en place de cette disgracieuse tente du salon des antiquaires ou de tout autre aménagement temporaire. Or, un projet plus en accord avec la nature a été rejeté pour ce principal motif, la manutention. Par contre, personne ne souhaite y voir revenir cette sinistre fête foraine.

Pour conclure, c'est votre projet, ce n'est pas le nôtre et vous le ferez mais sans notre approbation. Merci.

Monsieur le Maire :

Très bien. Je suis assez heureux Monsieur Moline que vous ne soyez pas d'accord, ça m'aurait inquiété sur mon bon gout. Monsieur PIEL.

Monsieur Gérard Piel :

Avant de vous dire notre avis, je vous rappelle tout simplement notre opposition à la délégation de service public pour le parking.

Ceci dit, cette délibération est intitulée « Aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs et du square du 8 mai ». Mais la concertation publique ne concerne que le Pré aux Pêcheurs. Pourquoi avoir négligé le square du 8 mai et les terrains annexes de la salle du 8 mai et du préfabriqué qui y sont attenants ? Nous pensons qu'une vue d'ensemble aurait été beaucoup plus intéressante.

D'autre part, des éléments importants du projet choisi ont disparu puisqu'ils faisaient partie des options, je pense aux meurtrières et là je dois le dire, tant mieux.

Par contre, on vient de nous montrer le projet avec la végétation sous les remparts alors qu'en commission d'urbanisme, on nous a indiqué qu'il n'y avait plus les fougères. Alors, fougères ou not fougères ? Arborescentes. A quelques mètres de la mer qui est quand même un élément salé, je dois dire que c'était osé ou alors on faisait venir les fougères de la Réunion et là on était dans une autre dimension. Fougères ou pas fougères ? On nous a montré un projet et il y a quinze jours on nous a dit que c'était abandonné donc là je ne comprends pas très bien. On voit bien que les retombées d'ailleurs touchent notre ami GASTALDI. Alors, nous considérons d'ailleurs que ces éléments, les fougères, ça nous semblait pas dans un élément, comment dire, méditerranéen voilà. En tout cas, ce genre de fougères.

Alors soit, je le répète, je l'avais noté, mais je ne pensais pas qu'on allait nous présenter ce projet. On attend donc cette réponse.

Pour ce qui nous concerne et désolé, excusez-nous, Monsieur le Maire, d'être en désaccord avec vous, j'espère que vous n'allez pas nous répondre ce que vous avez répondu à l'intervenant précédant mais nous pensons qu'une nouvelle place minéralisée à Antibes, c'est peut-être assez aujourd'hui ; qu'une nouvelle place qui sera « encagnardisée » pendant des mois et des mois, parce qu'on est une zone quand même où il y a du soleil et tant mieux, soit une bonne chose à cet emplacement. Nous pensons d'ailleurs, qu'il existe assez d'essences méditerranéennes pour réaliser un véritable espace végétalisé comme il existe d'ailleurs dans d'autres villes littorales avec des espaces de ce type en particulier dans le Var.

Alors le choix que vous faites permettra, il est vrai de continuer d'utiliser l'esplanade car c'est ainsi que cela s'appelle pour diverses manifestations, en particulier évidemment les antiquaires, alors que celles-ci se sont déroulées cette année ailleurs et de façon correcte et qu'on pourrait très bien continuer de la sorte. Voilà. On est là sur un dossier qui va être mis en place pour des décennies, les tentes qui abritent le salon des antiquaires, je ne sais pas moi dans cinq ans, dix ans, ce que cela deviendra et on ne doit pas se tromper.

Donc, pour notre part nous ne partageons pas donc ce choix, nous voterons contre et d'autre part, mais ça ce n'est pas complètement de votre faute, nous le reconnaissons bien volontiers, le trop petit nombre d'avis : 15, 15.

Monsieur le Maire :

Le ?

Monsieur Gérard Piel :

Le trop petit nombre d'avis...

Monsieur le Maire :

...ah !...

Monsieur Gérard Piel :

... qui ont été apportés à l'enquête, 15 avis dont d'ailleurs certains par la même personne, fait de cette concertation une mascarade et nous en sommes désolés mais nous voterons contre cet aménagement.

Monsieur le Maire :

Sur le 15, je suis d'accord avec vous mais on ne peut pas dire que la Ville n'ait pas diffusé largement les images, le projet et à la fois c'est inquiétant et rassurant.

C'est inquiétant parce que c'est dommage qu'il n'y est que 15 personnes qui s'expriment mais c'est rassurant parce que généralement quand les gens s'expriment c'est qu'ils sont contre. C'est la vie démocratique. Quand je reçois des pétitions en masse sur une inquiétude particulière, c'est parce qu'il y a inquiétude sur le sujet, visiblement quand même les antibois, ils l'ont vu dans la presse plusieurs fois, on a essayé de le diffuser sur nos supports, on a incité les gens à y aller et comme vous le dites c'est pas ma faute mais ça veut quand même dire qu'au fond on a demandé au conseil de développement ce qu'il en pensait, on a demandé au comité de quartier... Bon en gros, oui faites une esplanade et piétonnisez la vieille ville. Voilà si on résume.

Après sur les fougères, les hautes fougères, c'est vrai que j'en ai vu de très belles à la Réunion et que je pense que ce n'est pas le même climat. Et donc, j'ai émis des avis réservés sur le fait qu'on mette des fougères. Enfin, il peut y avoir d'autres végétaux qui peuvent être mis en place ou de la simple minéralisation, je veux dire le bougainvillier ça pousse aussi sur notre territoire face à la mer et au soleil.

Néanmoins, ce qu'il faut noter aussi c'est qu'on a un patrimoine qui n'est pas inintéressant et qui est quand même le mur d'enceinte, enfin ce qui reste de l'ensemble du mur d'enceinte. Et l'éclairage d'un mur d'enceinte par des spots bas, ça peut aussi donner un aspect de la ville qui n'est pas inintéressant.

Enfin, pourquoi on ne végétalise pas c'est parce qu'il y a un parking dessous, il y a un parking dessous. Donc on ne plante pas des arbres sur une dalle qui a un parking dessous. Voilà si on plante des arbres, il faut qu'ils aient des racines de 50 cm. 50 cm de profondeur vous avez à peu près oui vous pouvez avoir des citronniers des choses comme ça, vous ne pouvez absolument pas avoir de pins, pas d'arbres de hautes futaies donc l'ombre ne sera pas là, donc il faut essayer de conserver justement le deck avec les arbres ; si ces arbres souffraient, il faudrait les replanter mais a priori on devrait essayer de garder ces éléments là de ce type là.

Après vous savez, il y a une place Masséna à Nice qui pour moi est une belle place. A priori il n'y a pas d'arbres et a priori il fait autant de soleil à Nice qu'ici. Je peux vous citer des tas de places minérales dans lesquelles il n'y a pas d'arbres sur le territoire. C'est une idée très parisienne de penser que nos places publiques dans le sud sont des places très arborées. Les places publiques dans le sud soit ce sont des petites places de village, elles ont des platanes et qui datent du siècle dernier, soit ce sont des espaces que vous prenez l'Espagne, le Maghreb, l'Italie, l'Espagne vous allez vous trouver toujours avec des places minérales, donc je me permets de rappeler ça.

Et en même temps, on pourrait mettre un gazon parce que le gazon il n'a pas besoin de plus de 50. Est ce que vous pensez que c'est intelligent d'essayer de faire le gazon d'oxford comme on nous l'a présenté dans une des propositions dans un endroit dans lequel on va utiliser un maximum d'eau et en plein soleil obligatoirement avoir des situations qui vont faire que le gazon va se dégrader. Et puis s'il y a du gazon ça veut dire qu'il n'y a plus rien sur la place donc on rentrera devant un espace qui initialement vert deviendra jaune et en même temps se retrouver après avec l'impossibilité d'y amener de l'activité tout au long de l'année.

Voilà pourquoi on a quand même un élément un peu contraint qui fait que la végétalisation elle peut se faire facilement sur les bordures, elle est pratiquement impossible sur le central. Et après qu'on mette un bac à fleurs avec un citronnier à l'intérieur ou qu'on le plante dans la terre ça aboutira, je me tourne vers Cléa, exactement au même dispositif et au même aspect, on n'aura pas un arbre de haute futaie sur un espace qui est un plafond de parking. C'est pour ça que c'est difficile d'avoir des visions très innovantes et c'est difficile de ne pas mettre de béton au dessus d'un parking, c'est un peu compliqué. On peut mettre du bois, de la paille mais ça tient moins bien que le béton quand même et si on veut s'y promener dessus en toute sécurité, il faut qu'il y ait une dalle et donc après dans cette dalle il y a 50 cm. Dans ces 50 cm on y peut créer du schéma tel qu'il est, un autre type de schéma mais on ne peut pas y créer de l'arbre de haute futaie. En règle générale, ce que j'ai réussi à comprendre c'est que l'aspect d'un arbre en feuilles et à peu près équivalent à ce qu'il a en racines donc si on arrive à préserver, et c'est notre souhait, les pins c'est plutôt une bonne chose. Madame MURATOR, Monsieur AUBRY.

Monsieur Pierre Aubry :

Monsieur le Maire, chers collègues. Comme mes collègues, je vais d'abord insister sur le fait que cette concertation a attiré extrêmement peu de demandes, nous sommes tous d'accord pour dire que ce n'est pas suffisant. Là-dessus, faire une synthèse sur 15 réponses, c'est quand même extrêmement difficile sachant que par ailleurs certains avis, fort heureusement, sont divergents. Donc, on peut faire un choix en fonction d'avis, selon des règles données.

La commune a fait ce qu'il fallait en termes de minimum pour la publicité de cette concertation, mais on peut regretter qu'elle n'en ait pas fait plus. Nous-mêmes conseillers municipaux, mis à part ceux qui étaient dans les commissions - la commission ad hoc dont nous ne faisons pas partie ou en commission d'urbanisme où on a eu quelques informations - mais pour pas mal d'entre nous, je pense qu'ils découvrent aussi ce projet contrairement au C2D qui lui a eu des informations on va dire supplémentaires par rapport au conseiller municipal de base, celui qui ne siège pas dans les commissions concernées directement.

Donc là, je regrette cette absence de publicité, on avait tout à gagner à faire plus de publicité y compris auprès des conseillers municipaux qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Pour ce que je viens de voir, oui c'est un projet très minéral et je dirais même trop minéral. On peut se dire, voilà le deck avec les pins c'est extrêmement bien, je trouve que cet espace est trop réduit par rapport à la dalle en béton, on gagnerait à avoir plus d'espaces arborés. Je comprends bien qu'il faut un espace pour faire des opérations, mais cette dalle me paraît trop vide de végétation et trop exposée au soleil l'été en particulier.

Quand à la végétation, je suis pour la végétation, c'est vrai que là on voit dans ce premier projet, des fougères arborescentes, tout dépend d'où elles viennent, certaines sont très adaptées à la sécheresse, à la présence de la mer à côté. Les fougères sont des espèces très anciennes et il y a le monde des fougères extrêmement divers et évidemment on peut penser à autre chose...

Par contre, je me réjouis que suite à la concertation même si elle a été limitée par manque de réponses, on ait renoncé aux fameuses meurtrières qui étaient quelque chose d'assez curieux d'autant plus que les murailles ne datent pas du moyen âge, elles datent d'après le moyen âge, et c'était même quelque chose de très bizarre et je suis très content que ça, on l'ait mis de côté.

Sinon, le revêtement au sol, je ne sais pas ce que ça a donné, on peut constater que certains revêtements de sol, par exemple au boulevard Wilson, sont très très durs à entretenir, il faut vraiment insister pour les nettoyer, ça se salit vite. Je ne sais pas ce que vont donner les matériaux qui ont été choisis, les documents qui sont joints ne donnent pas d'information là-dessus. Là aussi, c'est de l'économie, s'il faut utiliser des tonnes d'eau pour nettoyer un revêtement minéral c'est comme arroser des plantes qui ont besoin d'eau alors qu'elles sont sous le cagnard de l'été donc le minéral n'est pas nécessairement une bonne idée d'un point de vue du développement durable, la végétation non plus, il faut absolument penser aux économies en termes de dépenses en eau.

Pour revenir à cette question des économies : l'éclairage. Donc, sur l'éclairage, certaines personnes consultées se sont inquiétées du centre de l'esplanade qu'ils trouvaient un peu trop sombre. Je crois que c'est dû à ce qu'on a vu à l'instant, cette photo simulée nocturne, montrait vraiment quelque chose d'assez sombre au milieu mais je pense que c'est peut être un peu trompeur si on est debout au milieu de l'esplanade, il y a de l'éclairage, donc là aussi il faut des éclairages très différents, des endroits plus éclairés, d'autres moins. Je pense qu'il ne faut pas trop éclairer l'ensemble, ça casserait tout. Le fait d'éclairer vers le haut, ça peut être très beau mais il faut penser à la pollution visuelle et c'est un véritable problème dans l'éclairage, je sais qu'il y a pire sur Antibes que ça mais penser qu'éclairer inutilement vers le ciel comme je l'ai dit c'est inutile, je me répète ; et penser pour l'éclairage en terme de consommation, c'est vraiment utiliser les ampoules qui consomment le moins, on peut éclairer mieux en dépensant moins d'énergie. Il faut avoir absolument ce réflexe à chaque fois. Là, de même, je n'ai pas vu d'information particulière sur la consommation prévue d'électricité pour éclairer cet ensemble.

Et là encore, ce qu'a dit également notre collègue, cette concertation ne s'est pas étendue à l'ensemble du périmètre : que va-t-il se passer sur le square du 8 mai ? Là, on n'a pas de réponse pour l'instant. On sait que ça fait partie d'un ensemble mais pour l'instant, c'est en blanc on va dire.

Monsieur le Maire :

Si ça l'englobe, ça l'enveloppe.

Monsieur Pierre Aubry :

Oui, mais sur ce qu'on a vu sur des simulations, des images, je n'ai aucune idée de ce qui y aura à la place du square du 8 mai, d'après ce que j'ai vu là.

Monsieur le Maire :

Bon, j'entends bien ce que vous dites, je crois qu'il y a plusieurs choses, je vais me répéter et essayer de faire la synthèse.

Premièrement, on a des remparts, ces remparts, c'est notre patrimoine, on ne va pas les bidouiller avec des meurtrières, je crois que c'est unanimement reconnu, ça serait une erreur historique et une erreur culturelle je dirais dans le sens véritable.

La seule question qui se pose, c'est faut-il faire une autre porte à l'extrême pour la piétonisation. Compte tenu des coûts qui étaient demandés et qui étaient dans la tranche conditionnelle, la Ville a fait déjà une porte en l'an 2000 d'ailleurs, elle peut très bien en refaire une autre ultérieurement et ouvrir l'espace et donc on l'a sortie du projet.

Si on reste sur cet élément, la deuxième base, c'est il y a un endroit où on peut planter si on veut, c'est la base des remparts. Sur ces plantations, il y a les avantages et des inconvénients, vous les connaissez. Les inconvénients c'est : est ce que ça tient et est ce qu'on ne se trouve pas dans deux ans ou trois ans en train de dire on va enlever toutes ces herbes qu'on arrive pas à entretenir, comme ça arrive quelquefois dans des endroits où on a mal réfléchi au problème ; ou est ce qu'on essaie de maintenir une végétalisation minimale ? Ce n'est pas exclu un rempart sur lequel il y a par endroit un espace végétal pourquoi pas. Je ne crois pas trop à la barrière végétale qui cacherait les remparts et qui à ce moment là aurait un élément négatif qui empêcherait de les éclairer et qui en même temps ferait en sorte que on cache le patrimoine que l'on veut présenter. Ça c'est pour remparts.

De l'autre côté, il y a des arbres un peu caractéristiques qui sont les arbres en bouquet et triangulaires, qui sont des pins. Au dessous de ces pins, il y a des racines. Est-ce qu'ils vont souffrir ou pas, certains experts disent ça va très bien se passer parce que les racines elles s'étendent de l'autre côté, elles ne bougeront pas, d'autres disent ça peut souffrir, bon nous verrons bien.

En tous cas, l'idée d'un deck, c'est-à-dire d'un bois qui revient et qui rappelle un petit peu le bateau et qui vient sur cet espace est un élément qui donne un matériel plus chaleureux que le sol et qui donc a un avantage qui permet aussi de stationner, de regarder le port, de regarder la mer, de regarder le rempart et comme les gradins étaient uniquement faits du côté des remparts, on a proposé que les gradins se fassent aussi du côté du port pour que l'on puisse s'asseoir sur ces gradins et regarder le spectacle des bateaux. Bien sûr là les spots sont incrustés et ils permettent l'éclairage plutôt joli, un pin qui est éclairé d'en bas ou un arbre qui est éclairé d'en bas.

Reste la surface. La surface, y a pas trente six mille solutions ou bien on végétalise ou bien on y met du minéral. Si on met du minéral on peut toujours essayer d'y mettre un matériau type marbre, pierre etc. ; je vous laisse imaginer le coût compte tenu de la surface que cela implique, et le deuxième élément qui a été proposé par les architectes, tous d'ailleurs, c'est de dire : il y a des trouées et ces portes elles doivent être des éléments qui font traverser la place. Donc on essaie de garder ces trouées.

Je partage de l'avis de monsieur AUBRY sur l'éclairage : l'éclairage qui part du sol, il n'éclaire jamais que le ciel parce qu'il n'arrive pas au ciel et que donc si on veut faire un éclairage plus important, ce n'est pas en mettant des spots... on peut mettre des spots de cheminement qui sont intéressants pour arriver aux portes mais le spot qui éclaire c'est le spot qui vient d'en haut et qui s'écrase sur le sol. Ce n'est pas exclu qu'on puisse en mettre sur les remparts sur deux ou trois zones si on voit que la situation est insuffisamment éclairée. Mais si on veut éclairer les remparts en contraste, l'éclairage est fait d'ombre et donc il faut que ça parte du bas de la muraille et faut que ça parte du bas du deck pour donner cet aspect.

Reste enfin, le dernier point, qu'est ce qu'on fait pousser dans 50 cms de terre ? Dans 50 cm de terre, je ne vous fait pas le descriptif mais on a travaillé avec les services de la Ville, ils disent aucun arbre de grande futaie, même pas un palmier, quelquefois des petits végétaux mais même si on y plantait des citronniers ou des mandariniers ou des bigaradiers, 50 cms ça ne suffit pas. Or on ne peut pas se permettre de monter un espace d'un mètre uniquement pour planter quelques arbres. Et la deuxième solution c'est la végétalisation rampante, donc faire des plaques d'herbes, de gazon, de parterres de fleurs. Ce n'est pas tout à fait la dimension voulue pour y faire ce type de développement. Et donc l'idée était plutôt d'essayer de trouver un dessin qui rompe ce grand espace et qui permette aussi d'avoir une manifestation sur la place parce que si on fait une mosaïque végétale, on va vite se trouver avec une difficulté c'est que le jour ou vous faites la fête du carnaval des enfants et que tout le monde piétine l'ensemble, vous avez, après, tout le problème du maintien de l'espace.

Donc voilà les éléments qui sont contraignants et qui nous obligent à aller vers ce sens. En même temps, on a une équipe je crois qui est assez réceptive et qui est assez innovante. Elle a remporté plusieurs concours internationaux et il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas figées. Donc moi je propose à ceux qui le souhaitent, avec ces contraintes, de continuer à accompagner les rendez-vous réguliers qu'on va avoir avec l'équipe, à condition que vous ne disiez pas que le projet est à jeter à la poubelle. Il est avec un certain nombre de contraintes mais si vous pensez qu'il est peut être améliorable moi j'invite, en dehors des gens de la majorité et de l'opposition qui siègent déjà, à ce que chaque membre, chaque opposition, puisse venir et essayer de trouver des solutions qui sont des solutions d'aménagement dans le cadre strict que l'on est quand même avec une dalle en béton qui couvre un parking, des espaces libres sur les côtés et une réflexion qui peut permettre l'amélioration du projet. Voilà. Le projet, il est comme il est aujourd'hui, il doit évoluer, pas de manière majeure mais il peut évoluer, si vous voulez y contribuer, vous êtes bienvenus.

Alors, je pense que l'intervention que chaque groupe a fait c'est pour les deux délibérations ? Monsieur PIEL.

Monsieur Gérard Piel :

Vous n'avez pas répondu sur le square du 8 mai, la salle du 8 mai et le préfabriqué où il y a le musée de monsieur PETITI, est ce qu'on a la maîtrise et pourquoi on l'a pas fait en même temps ? Est-ce que le projet englobait le tout ?

Monsieur le Maire :

Il touche pas ça, il ne va pas jusque là.

Monsieur Gérard Piel :

Il n'y avait que le square ?

Monsieur le Maire :

Il n'y a que le square.

Monsieur Gérard Piel :

Et le square on le laisse en l'état comme ça ?

Monsieur le Maire :

Après Monsieur PIEL vous avez posé le problème, les trémies, les trémies, c'est le marché qu'on a signé. Donc on a signé un marché avec les trémies latéraux c'est ces trémies là qui sont dans le marché. Qu'on réfléchisse maintenant avec l'Atelier Littoral sur une perspective à plus long terme : qu'est ce qu'on fera à la place de l'ilot Paul Arène ? C'est du moyen, long terme. Donc si on essaie de tout résoudre en même temps et que de l'ilot Paul Arène on réfléchit à qu'est ce qu'on fait en conséquence sur Marenda Lacan et qu'est ce qu'on fait en conséquence sur le port etc. ? Le parking on finit le mandat et il n'est toujours pas là.

Donc à un moment donné, il faut poser, donc moi je pense que le fait de poser cette étape, elle n'obère pas l'avenir de manière fondamentale et puis on verra après. D'autant plus que j'entends des avis divergents et que j'ai moi-même un peu évolué sur l'Atelier Littoral sur lequel je pense qu'il y a des choses à prendre et des choses à laisser. Voilà donc il me paraît sage qu'on procède par étape.

En même temps, on ne peut pas infliger aux antibois un chantier sur Paul Arène en même temps qu'un chantier sur le port, en même temps qu'un chantier sur le Pré aux Pêcheurs et en même temps qu'un chantier sur Paul Arène. Il y a un moment où l'acceptabilité des projets va trouver vite sa limite. On va faire celui là déjà de projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ; 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **APPROUVE** le bilan de la concertation publique relative à l'aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs et du square du 8 mai.

**00-6 - AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS –
ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDES
D'AUTORISATIONS POUR OPERATIONS CONSTITUTIVES DE L'ACTE
D'AMENAGER – DEMANDES DE SUBVENTIONS – AUTORISATION DE**

SIGNATURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité par 40 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS ; 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- **a APPROUVE** la suppression de la tranche conditionnelle de travaux et de la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre prévues initialement ;
- **a APPROUVE** la modification de la tranche ferme de maîtrise d'œuvre selon les modalités définies ;
- **a DECIDE D'ATTRIBUER** la mission de maîtrise d'œuvre au **Groupement Agence APS (mandataire), Rudy RICCIOTTI, EGIS AMENAGEMENT et L'ATELIER LUMIERE** dans les conditions définies ;
- **a AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;
- **a AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer sur l'ensemble des parcelles concernées par le projet, les demandes d'autorisations pour la totalité des opérations constitutives de l'acte d'aménager ;
- **a AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le cadre de ce dossier, à solliciter des subventions, d'un montant aussi élevé que possible auprès de tout organisme dont pourrait bénéficier l'ensemble de l'opération d'aménagement de l'esplanade du Pré aux pêcheurs et à signer tout document utile à l'obtention de celles-ci.

Départ de Monsieur BAYLE

Présents : 40 / Procurations : 8 / Absents : 1

Alors réfléchissez comment vous êtes contre ou pour. Pardon de poser cette question là. Mais si vous êtes contre parce que vous ne voulez pas le voir du tout ce projet et que vous pensez qu'il n'est pas améliorable, c'est ok. Donc ce n'est pas la peine de venir concerter.

Si vous pensez dans chaque groupe d'opposition que ce projet, il a un certain nombre de contraintes mais qu'il est améliorable, Monsieur Pintre vous ferez en sorte que chaque fois qu'on aura une concertation on y invite chaque groupe de l'opposition. Alors, nous passons directement ...

Monsieur le Maire :

Monsieur AUBRY, explication du vote

Monsieur Pierre Aubry :

Oui, explication de vote. Nous nous sommes abstenus parce que nous avons, on va dire insuffisamment de données pour voter, pour apprécier la totalité du projet. Lorsque je suis intervenu il y avait des points qui étaient positifs et des points plus

critiques vis-à-vis du projet. Ceci dit, il est clair que nous sommes tout à fait favorables à participer à une commission élargie pour améliorer ledit projet.

Monsieur le Maire :

D'accord, pas de problème.

05-1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire :

Alors nous passons maintenant au budget ville exercice 2011 en m'excusant d'être bref mais en fait, le budget supplémentaire est relativement peu sujet à débat. D'abord parce qu'il est dans la continuité du budget et comme le budget est sincère et véritable, et bien il n'y a pas de nouveautés particulières.

Il y en a deux : il y en a une qui montre que les droits de mutation rapportent un million de plus à la Ville d'Antibes par rapport à nos prévisions, ça veut dire que nous avons été prudents et tant mieux. Il y en a une deuxième pour lequel je remercie André Luc SEITHER et toute l'équipe des finances et qui est la renégociation d'un emprunt et qui nous fait économiser un million quatre.

Dans ces conditions et compte tenu du fait que nous avons bien tenu notre fonctionnement, je propose qu'on affecte au désendettement les sommes affectées et qu'elles nous permettent un meilleur auto financement. Monsieur Seither.

Monsieur André Luc Seither :

Merci Monsieur le maire, mes chers collègues, comme vous le savez les recettes du budget supplémentaire sont constituées par les résultats de l'exercice précédent sous la forme d'excédents que nous avons constaté dans le compte administratif et par l'ajustement de la prévision des recettes en cours d'année.

Pour l'année 2011, on constate une reprise de l'activité au niveau des droits de mutation, ce que vous disiez Monsieur le Maire, qui permet de rajouter un montant d'un million ainsi qu'un accroissement des contributions directes de l'ordre de cinq cent mille euros dû principalement à l'augmentation des bases de plus de 3 %.

Ce budget supplémentaire 2011 permet ainsi d'affecter [interruption d'enregistrement]

... et un million quatre treize mille pour les recettes nouvelles.

Il est proposé l'affectation des dépenses suivantes en fonctionnement : quatre millions trois pour le fonctionnement courant, on avait affecté quatre millions six cents en 2010, pour faire face en cas d'obligation des augmentations de prix de fournitures - carburant, alimentation, autres et de prestations - donc de rajouter un million deux pour les charges exceptionnelles dont une provision de neuf cent soixante dix mille euros pour les contentieux éventuels et des annulations de titres, et quarante cinq mille cinq cents pour l'aide au mode de garde. Cinq millions en

dépenses imprévues contre deux millions en 2010, quatre cent soixante mille euros pour les subventions et syndicats intercommunaux dont deux cent trente mille pour le CCAS.

A noter une inscription moins un million quatre sur les charges financières correspondant à une provision qui avait été inscrite au BP 2011 pour le paiement des intérêts des emprunts sur lesquels nous avons quelques inquiétudes. Toutefois suite aux diverses et longues négociations menées en début d'année, ces emprunts ont été fixés, c'est-à-dire bloqués, pour les échéances de 2011-2012, cette provision d'un million quatre devient donc inutile.

En investissement, la recette prévue pour le fond de compensation de la TVA doit être diminuée de 550 000 euros, le volume d'investissement réalisé en 2010 ayant été inférieur à la prévision. L'inscription d'une dépense de 12 millions pour la salle omnisport des trois moulins est revue à la baisse, c'est un maximum de 10 millions qui devraient être mandatés d'ici la fin de l'année. En conséquence les subventions attendues et le volume d'emprunt pour cette opération sont diminués respectivement de neuf cent mille euros et un million cent euros.

Enfin, l'autofinancement dégagé de quatre millions cinq, nous permet d'envisager un recours à l'emprunt diminué de deux millions. Il n'y a pas d'inscription de dépenses nouvelles d'investissement à ce budget supplémentaire mais une réaffectation des crédits en fonction de l'avancement des opérations.

Les crédits d'équipements se chiffrent à près de quarante millions d'euros sur l'exercice 2011 ce qui poursuit l'effort d'investissement, c'est-à-dire qu'on a fait trente deux millions en 2007, quarante quatre millions en 2008, trente huit millions en 2009, trente un millions en 2010, soit une moyenne de 37 millions par an sur les cinq dernières années.

Donc mes chers collègues, je vous propose de passer au vote chapitre par chapitre de ce budget supplémentaire si vous n'avez pas de questions ou précisions à poser ou qu'on vous apporte.

Monsieur le Maire :

Alors, interventions sur le budget, la Gauche Ecologie, PS et Verts.

Monsieur Gérard Piel :

Effectivement, nous sommes dans la continuité du budget primitif et disant cela je pourrais justifier notre position sans entrer dans le détail.

Pourtant cette décision modificative permet de pointer quelques situations que nous dénonçons par ailleurs tout au long de l'année. Par exemple, sur la question du personnel, le décrochage du ratio et dépenses du personnel et dépenses réelles du fonctionnement - en 2010 il était de 0,60 point, il est en 2011 de 0,55 point, donc on voit bien ce que nous avons dit au moment du vote du budget de la Ville. L'importance de l'excédent que vient donc d'évoquer Monsieur Seither, de l'excédent reporté, nous laisse aussi dubitatif, près de 12 millions d'euros.

Fallait-il supprimer les abattements d'impôts alors que vous n'êtes pas capables de consommer ce que vous votez ? D'ailleurs, la seule augmentation des bases qui apparaît donc dans ce budget supplémentaire cette année, rapporte cinq cent mille euros de plus que prévu, la seule augmentation des bases. Nous vous le redisons, il n'est pas indigne de revenir sur des décisions qui à l'expérience ne sont pas bonnes alors rétablissons les abattements sociaux.

D'autant que le produit des droits de mutation, et vous l'avez dit Monsieur le Maire, sont repartis de plus belle avec plus un million d'euros ainsi que le produit des amendes de stationnement par exemple - plus de trois cent mille euros sont inscrits - là aussi le matraquage devient insupportable d'autant que le Député que vous êtes, Monsieur le Maire, a voté l'augmentation de l'amende de base de près de 50 %, puisque que maintenant stationnement c'est dix sept euros au lieu de onze.

Mais ce budget pourrait être encore plus décalé si comme n'importe quel ménage, la Commune ne subissait l'augmentation du coût de la vie, des prix. Par exemple, en énergie, vous rajoutez à ce budget supplémentaire deux cent cinq mille euros : ça égale 10 % de plus ; en alimentation pour les cantines, deux cent trente trois mille euros : plus 6 % ; les fournitures administratives, cent mille euros : plus 70 % ; livres et disques pour la Médiathèque - je pensais que la Médiathèque était de responsabilité CASA - trente un mille euros, donc plus 20 %.

L'augmentation des services extérieurs est aussi importante : deux millions quatre cent soixante quatre mille euros : plus 25 %. Les contrats de prestations, trois cent quarante six mille euros sont mis dans cette décision modificative : plus 5 %. Les primes d'assurance, cinq cent trente et un mille euros : plus 25 %. Pourtant, il y a quelques années, trois ans, un bureau d'études avait été grassement payé pour, soit disant, réduire le coût des assurances de la Ville. Encore une augmentation pour les frais divers : un million cent soixante et onze mille euros : plus 60 %. Les frais divers sont, on le sait, une sorte de cagnotte non affectée qui permet de finir l'année sur différentes dépenses.

Enfin, pour la bonne bouche, je prends la ligne fêtes et cérémonies où dans cette décision modificative on rajoute cent quarante six mille euros : plus 60 %. On peut dire que le petit four devient hors de prix. La gestion en bon père de famille en prend un coup.

La différence avec un ménage lambda que j'évoquais plus haut, c'est que lui ne peut pas voter de décision modificative, il subit l'augmentation inexorable des prix. La colère que nous entendons tous les jours, les difficultés pour joindre les deux bouts et la précarisation de masse devraient vous interpeller.

Donc, je vous le redemande de façon un peu forte, il faut réactiver les abattements sociaux car on avait pas besoin aujourd'hui de les enlever, on voit bien entre l'excédent, entre les droits de mutation qui repartent, le produit des amendes etc. etc., il n'y a pas besoin de sanctionner les ménages les plus modestes. Merci.

Monsieur le Maire :

D'abord, rétablir une vérité. Les pourcentages que vous donnez c'est les pourcentages par rapport au budget supplémentaire de l'année précédente et c'est quand on regarde les pourcentages il faut regarder les pourcentages BP + BS. Et donc si vous dites que c'est l'augmentation BP + BS, tous les chiffres en pourcentage que vous annoncez sont faux.

Je peux d'abord vous dire que 1, les fêtes et cérémonies ont diminué de façon considérable depuis quatre ans.

Monsieur Gérard Piel :

[hors micro, inaudible]

Monsieur le Maire :

C'est la globalité qui est importante. Si vous avez cent, que vous mettez au BP soixante dix et ensuite vous mettez trente, si l'année d'après vous baissez et que vous mettez à cinquante et que vous mettez quarante, vous êtes quand même à 10 % de moins dans le budget global. Ok ? On est d'accord là-dessus ? Voilà.

Donc tous les chiffres d'augmentation que vous avez évoquez sont faux, ils ne sont pas en augmentation de budget. Je vous répète que 1, sur l'énergie on continue à faire des économies, 2 que sur les fêtes et cérémonies on continue à diminuer notre budget qui n'est pas un budget pharaonique vous pourrez le constatez par rapport à d'autres villes de même strate, et, enfin, 3 que le fait que vous nous disiez maintenant, vous avez fait des économies, rendez l'argent, est quelque chose d'assez curieux.

Bon, je pense plutôt vous voudriez dire, vous avez tenu vos objectifs et en même temps la reprise économique est plus précoce. Tant mieux Monsieur PIEL. Est-ce qu'on pourrait pas essayer aussi de se réjouir que dans le contexte dans lequel nous sommes et j'assume le 0,55 de ratio que vous évoquez, et bien oui on a fait des efforts dans le fonctionnement et oui il n'y a pas de diminution de prestations et en particulier de prestations sociales et oui on est arrivé à augmenter notre investissement, notre auto financement comme vient de vous le montrer Monsieur Seither et on est en gestion saine.

Bon, après, que nous réfléchissions sur comment on fait les prélèvements, c'est un autre débat et dans ce débat je voudrais rappeler que les taux qui sont les taux Antibois sont quand même de loin les taux beaucoup plus bas que les autres ; que moi j'ai demandé une évaluation sur l'ensemble de la pression fiscale qui est sur Antibes et sur l'ensemble des villes du littoral et l'ensemble des villes d'un même strate et vous vous trouvez encore, je vous l'ai prouvé au dernier budget, très en-dessous de la pression fiscale qui existe dans l'ensemble de la France.

Je ne suis pas un obsédé de la pression fiscale et j'ai déjà dit que je souhaitais baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères parce qu'il y a eu des efforts qui ont été faits dans ce domaine, que je souhaite également qu'on reconsidère nos abattements et qu'au moment venu, on remettra les abattements qui ont été dans une période extrêmement difficile pour la Ville d'Antibes, que nous avons été

capables de surmonter la majorité malgré vos propositions de dépenser toujours plus, et bien on a tenu le cap et aujourd'hui on commence à engranger les fruits d'une bonne gestion.

Je ne vais pas lâcher sur cette gestion rigoureuse. Je le dis aux élus de la majorité, je le dis à l'ensemble des élus de l'opposition, je le dis à l'ensemble de la population, nous sommes rentrés dans un espace dans lequel l'argent public est plus rare et nous devons le dépenser de manière plus comptée.

Donc, sur ce plan là il n'y a aucun problème, on continuera à avoir un fonctionnement qui est très limité. Personne ne peut contester que nous ayons un effort d'investissement comme jamais Antibes a eu en même temps, à tel point qu'on est en train de réfléchir, comme on le faisait tout à l'heure, à dire peut-être on ne va pas faire tous les chantiers en même temps pour pas perturber l'ensemble de la population.

Vous avez une salle de spectacle qui sort de terre, un palais des congrès qui sort de terre, une maison de retraite pour laquelle on va poser la première pierre, un parking sous-sol même si j'ai décalé et je vois que vous en êtes d'accord après la saison estivale, le début des travaux lourds : on est quand même dans une situation dans laquelle on voit que cette Ville investit, investit lourdement et investit dans le cadre de l'intérêt général, je veux dire, la culture, le tourisme, le sport, on est pas dans des situations dans lesquelles on investit de manière pharaonique pour le simple plaisir d'une majorité.

Donc, dans ce contexte là, je pense que si on continue à avoir des efforts de fonctionnement, on pourra très probablement avant la fin du mandat remettre une partie des abattements et j'y suis favorable et j'ai demandé à ce que l'ensemble des services y travaille le plus rapidement possible.

On a des bonnes nouvelles aujourd'hui, on les prend en compte, j'entends ce que vous dites et je partage une partie de ce que vous avez dit Monsieur Piel. Voilà, mais on ne peut pas à la fois dire, il faut dépenser plus et en même temps, il faut baisser les impôts. Si on dit, il faut baisser encore les impôts c'est mon opinion, et bien il faut dépenser moins et dépenser mieux surtout, et je crois que les efforts de gestion qu'on a eu après l'audit montrent bien qu'on peut faire mieux sans faire plus. Et ça c'est un élément important, assez bien accepté d'ailleurs par l'ensemble de nos employés municipaux qui font un travail sur ce sujet remarquable. Madame Muratore.

Madame Michèle Muratore :

Oui, alors tout d'abord, nous remercions les services pour l'organisation de la commission spécifique sur ce thème, ce qui nous a permis d'obtenir des réponses à nos questions. Donc il y aura juste quelques remarques, je dirais plus politiques.

Donc, ce budget entérine le compte administratif 2010 et sur certaines décisions, nous sommes d'accord.

Alors quelques remarques : concernant le personnel, nous constatons une augmentation, entre le 31 décembre 2010 et le 30 avril 2011, des effectifs pourvus.

Nous avons signalé un manque criant de personnel dans certains services très en difficulté, pour assurer le service aux usagers. Nous pensons que les recrutements réalisés ont permis d'améliorer des situations critiques. Toutefois, nous ne voyons aucun abondement de la rubrique « charges de personnel ». On va donc en payer plus avec la même somme, là il y a peut-être un souci.

Autre point, le SDIS qui coûte de plus en plus à la ville. Ce qui ne nous gêne pas forcément car c'est un service indispensable pour les citoyens, mais ce qui nous gêne, c'est de n'avoir aucune visibilité sur les comptes du SDIS.

Le poste ACMA augmente encore ; nous renouvelons notre demande d'étude d'une crèche supplémentaire sur la Ville.

Sur le SPANC, nous y reviendrons plus spécifiquement.

En ce qui concerne la pression fiscale, elle est, quoique vous en disiez, à Antibes supérieure à la moyenne de la strate.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas vrai...

Madame Michèle Muratore :

...si, c'est écrit. Ce n'est pas forcément un problème...

Monsieur le Maire :

...c'est écrit chez vous !

Madame Michèle Muratore :

...mais non, c'est écrit ici, là, dans ce document, dans ce document c'est écrit !

Mais je continue : ce n'est pas forcément un problème si cela correspond aux services publics assurés en régie.

Mais cette pression fiscale est de plus en plus forte pour les plus bas revenus et nous constatons une augmentation des rentrées fiscales liées aux impôts locaux, une augmentation conséquente des bases sur la taxe d'habitation : 3,99 %. Cette augmentation des bases est liée certes à l'augmentation de la population mais aussi à l'augmentation du nombre de personnes devenues assujetties du fait de la suppression des abattements, et dans ces conditions, pour nous, le rétablissement de l'abattement spécial à la base serait tout à fait supportable pour les finances de la Ville.

Nous insistons pour que cet abattement spécial à la base soit rétabli, mais j'ai cru entendre que vous vous posiez aussi la question, donc on peut penser qu'on aura bientôt une réflexion à ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire :

Je vous fais la même réponse qu'à Monsieur Piel. On ne peut pas à la fois demander la baisse des impôts et l'augmentation des dépenses. J'ai choisi une augmentation des dépenses d'investissement, une diminution des dépenses de fonctionnement et une stagnation voire une baisse des impôts. Voilà c'est clair.

Voilà ce que la majorité assume devant vous aujourd'hui, en engrangeant des bonnes nouvelles : les droits de mutation qui nous donnent un million de plus, ça veut dire que la crise est en train de s'estomper. Ça ne veut pas dire que demain il n'y a une situation catastrophique qui se répercute. On est dans une situation d'une grande instabilité sur le plan européen, international.

Et puis en même temps, effectivement je constate que la gestion de nos dettes est une gestion dynamique qui aussi nous permet de rattraper nos moyens.

Enfin, les aides du Conseil général et de l'Etat continuent - et de la communauté d'agglomération - continuent à être fortes et c'est la raison pour laquelle il faut choisir ce créneau malgré la crise pour investir. Voilà la philosophie, elle est un peu simple et simpliste présenté comme ça mais elle se traduit aujourd'hui par un budget supplémentaire qui, effectivement, diminue la dette, permet l'autofinancement et nous permet de continuer dans la voie dans laquelle on s'est engagé.

Et sur l'abattement, je partage votre avis. La première des choses que l'on fera lorsqu'on aura retrouvé - et je pense que l'on va le retrouver dans le prochain budget - une situation de stabilité, c'est d'enlever une partie des abattements. Bien. André Luc Seither.

Monsieur André Luc Seither :

Je voudrais rassurer Monsieur PIEL concernant la hausse des petits fours, ce n'est pas la hausse des petits fours sur les cent quarante six mille, il y a quatre vingt cinq mille de fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire :

Non, écoutez franchement, je veux dire que la gestion des fêtes et cérémonies de la Ville d'Antibes est une gestion spartiate, il n'y a plus une goutte d'alcool, je sais bien que moi ça me gêne pas et qu'on me le reproche de temps en temps mais n'empêche que c'est ainsi. En même temps la plupart de ces festivités c'est quand on reçoit des associations et donc c'est une aide dans une certaine mesure aux associations. Donc bon c'est pas un reproche qu'on peut faire à la Ville d'Antibes, voilà.

Le Conseil municipal, après avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, **à la majorité par 40 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE ; M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **VOTE** la Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Ville pour l'exercice

2011

- a **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur André Luc Seither :

Monsieur le Maire et chers collègues, le budget supplémentaire qui vous est proposé consiste dans l'affectation de l'excédent constaté au compte administratif à savoir, un million trois cent soixante dix mille euros.

Je vous propose de consacrer six cent soixante dix mille euros à des dépenses de fonctionnement et sept cent mille euros à des dépenses d'équipement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'inscription de deux cent quatre vingt mille en dépenses imprévues et trois cent vingt mille en réserve pour les exercices futurs au chapitre 67 soit sept cent mille euros en prévision de dépenses induites dans le nouveau schéma directeur.

En recette d'investissement, il faut noter la diminution du fond de concours de la TVA, moins quatre vingt douze mille, la réalisation des dépenses d'équipement 2010 ayant été surestimées lors de la préparation budgétaire 2011, cette baisse étant en partie compensée par deux subventions de l'agence de l'eau et de la région pour un total de cinquante six mille euros.

Les crédits affectés en investissement permettront de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement et notamment des travaux indispensables à la sécurité fonctionnelle des ouvrages d'assainissement. Je vous propose donc de passer au vote de ce budget supplémentaire.

Le Conseil municipal, après avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, **à la majorité par 40 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY)**

- a **VOTE** la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement pour l'exercice 2011 et

- a **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

Départ de Monsieur ROUX

Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2

**05-3 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
- EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur André Luc Seither :

Le SPANC, budget supplémentaire du service public d'assainissement non collectif consistant à l'affectation d'un excédent constaté au compte administratif à savoir vingt huit mille sept cent quarante deux euros et l'ajustement des recettes en cours d'exercice 2011.

A ce titre, une participation du budget général de cent quarante mille euros est provisionnée dans ce budget supplémentaire, cette participation ne sera mobilisée que pour la part réellement nécessaire à la fin de l'exercice.

En fonctionnement, des crédits supplémentaires sont affectés en charge à caractère général pour huit mille sept cent quarante deux euros et en charges de personnel pour vingt mille euros.

En ce qui concerne l'investissement, les crédits supplémentaires du résultat reporté sont inscrits aux chapitres 20 et 21 pour pallier à l'éventuel besoin de matériels survenant en cours d'année. Voilà, je vous propose de passer au vote.

Monsieur Denis la Spesa :

Oui, nous profitons de cette délibération pour vous rappeler notre attachement à ce service. Vous savez comme nous la qualité du travail effectuée par les agents très professionnels au sein de la régie.

Monsieur le Maire :

C'est vrai.

Monsieur Denis la Spesa :

Bien que nous ne sachions pas encore si la décision a été prise, nous espérons que la sagesse l'emportera et que la régie continuera à fonctionner de la sorte. Dans l'attente, nous vous demandons de conserver les moyens humains et financiers afin que toutes les tâches incombant au SPANC puissent être réalisées. Et puis si vous avez un scoop, n'hésitez pas.

Monsieur le Maire :

J'ai un scoop. Non, je n'ai pas un scoop, j'ai un avis là-dessus que vous connaissez.

Madame Michèle Muratore :

Alors, pour ce service, vous aviez surévalué les recettes. Au conseil du 26 novembre 2010, pour la mise en place de la redevance, nous étions intervenus pour indiquer que celle-ci nous semblait très faible et surtout ne pas correspondre à l'évaluation réelle du coût du service rendu. Ne serait-il pas nécessaire de revoir le montant de cette redevance ?

Nous étions aussi intervenus pour signaler que le personnel attribué à ce service ne permettait pas d'assurer les contrôles légalement obligatoires. Vous abondez le

poste « personnel » en valeur, mais quand nous regardons les effectifs, nous constatons qu'ils sont toujours nettement insuffisants pour assurer le service.

D'autre part, nous en profitons nous aussi pour rappeler notre opposition à la mise en DSP de ce service qui, pour nous, fonctionne bien. Nous ne savons pas où en est ce projet de DSP, et là contrairement à l'eau où plusieurs réunions ont été organisées et nous en remercions les services, pour le SPANC aucune réunion de travail n'a été organisée.

Donc, pouvez-vous nous donner des informations sur le projet de DSP, surtout que nous apprenons que VEOLIA se positionne sur ce marché très attractif et rentable avec un prix pour l'utilisateur de quarante euros minimum par mois, donc nous continuons à insister pour que ce service reste en régie. Merci.

Monsieur le Maire :

Alors de manière consensuelle et à l'unanimité, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté la loi sur l'eau, en tout cas ce dispositif. Ce dispositif, ça veut dire que le Monsieur et la Dame qui ont une fosse septique, désormais paient une redevance de contrôle de la fosse septique. Et que s'il y a des travaux à faire, ces travaux, accompagnés, sont l'objet d'une rémunération supplémentaire qui va à la Ville, cette rémunération étant au budget annexe, elle doit être couverte. Autrement dit, le prix du service est répercuté chez l'utilisateur. On est bien d'accord là-dessus.

J'ai essayé de faire en sorte que le contrôle soit le plus bas possible, il est moitié moindre que l'ensemble des communes qui ont mis en place le SPANC et que, s'il y a des travaux à faire, l'accompagnement soit fort pour que le service rendu corresponde à la somme donnée. Aujourd'hui si je me rappelle bien, c'est quatre vingt euros sur un contrôle.

Je vous mets à la place de la personne qui n'a jamais été contrôlée, qui a une fosse septique depuis dix ans et qui a l'impression que tout fonctionne bien ; il y a des employés municipaux qui viennent voir, qui disent bonjour on contrôle votre fosse septique et à la sortie disent c'est quatre vingt euros. Et bien je vous garantie que c'est pas obligatoirement accepté aussi facilement que vous le dites et que les gens que l'on contrôle, même si on peut leur expliquer que c'est cent soixante euros dans la ville voisine, bien ils considèrent que ces quatre vingt euros sont abusifs.

C'est la raison pour laquelle, il faut qu'on tienne bien un service performant, d'accord avec Monsieur La Spesa, mais qu'en même temps on ne fasse pas un service pléthorique qui fasse que demain on soit obligé d'augmenter la redevance. Et si vous dites Madame Muratore que la redevance est trop basse, elle est trop basse par rapport aux autres villes mais franchement quand on vient voir votre fosse septique, qu'on leur dit, tout va bien, tout est parfait, c'est quatre vingt euros, ils ont un peu l'impression, logique, ils disent et pourquoi je paie des impôts par ailleurs ?

Et allez leur expliquer qu'il y a des gens qui paient l'assainissement et qu'eux ne le paient pas et que dans le cadre de l'assainissement qui paient pas, eux ils paient la fosse septique et que la loi sur l'eau etc. etc. Donc, soyons également prudents dans ce domaine, rapport qualité prix. C'est ça l'élément essentiel.

Oui, ça sera examiné en DSP. Si j'ai une DSP dans lequel on me garantit les contrôles, on me montre qu'on arrive -ce qui m'étonnerait - à faire moins cher que le service municipal et en rendant le même service aux usagers, je ne vais pas pénaliser l'ensemble des usagers sous prétexte que ça doit rester en service public.

Si au contraire, je constate que le prix indicé ou etc. va finir par faire qu'on contrôlera moins bien et que ça coûtera autant aussi cher voir plus, on le gardera en régie, voilà.

Donc, rappelez-vous bien et je me rappelle bien de ce que vous me dites, je vous en remercie, vous venez expliquer que nous avons eu raison de faire un SPANC parce que si on ne fait pas un SPANC on se trouve dans une situation d'illégalité et que la pollution des fosses septiques est aujourd'hui l'élément le plus important dans le pavillonnaire par rapport aux autres éléments de pollution, et qu'il est logique qu'on s'y intéresse, mais prenez garde aussi à ne pas demander une augmentation de cette redevance qui bien qu'inférieure à l'ensemble des redevances proposées, quatre vingt euros pour le Monsieur ou la Dame qui a une maison individuelle mais qui n'a pas de revenus énormes, à qui on vient simplement dire votre fosse septique elle marche bien, c'est quatre vingt euros, c'est la ville d'Antibes, et bien ils disent, peut-être que la ville d'Antibes pourrait trouver le moyen de faire moins cher. Ce n'est pas complètement idiot non plus comme raisonnement si on n'a pas toute la pédagogie nécessaire d'expliquer le pourquoi du comment.

Donc, 1, le service indispensable, 2, le prix adossé et ce prix adossé doit être le plus bas possible. Moi, Madame Muratore, je ne renie pas la somme qui a été votée mais je pense que si on pouvait la diminuer, ça serait plutôt mieux que se trouver avec une somme qui serait éventuellement [inaudible].

Voilà, l'explication. Monsieur La Spesa vous n'êtes pas d'accord, Madame Muratore non plus, vous préférez augmenter, je ne veux pas augmenter cette redevance. Voilà.

Madame Michèle Muratore :

Non ce que je dis c'est que ce n'est pas en relation avec le coût de l'assainissement collectif et le coût réel du service assuré, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Mais comme vous me demandez par ailleurs d'augmenter le service, ça veut dire qu'on va augmenter le coût et donc on va augmenter la redevance, voilà.

Le Conseil municipal, après avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **VOTE** la Décision Modificative n°1 du budget Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2011 et

- a **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

05-4 - BUDGET REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire :

DM ridicule et en voie de disparition.

Monsieur André Luc Seither :

Oui, sur le budget supplémentaire donc qui est constaté au compte administratif 2045756, comme compte tenu du montant important de cet excédent, je vous propose donc que la Ville la subvention d'exploitation de mille euros doit être inscrit en recette négative.

Le Conseil municipal, après avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- a **VOTE** la Décision Modificative n°1 de la Régie de Transport pour l'exercice 2011 et

- a **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

05-5 - ASSURANCES - DEGATS ET SINISTRES AU DOMAINE PUBLIC - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

Monsieur André Luc Seither :

Il s'agit d'accepter de récupérer cinq mille quatre cent quatre vingt deux euros virgule quatre vingt sept.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ; **à l'unanimité, a APPROUVE** le recouvrement de la somme de 5 482,87 € (cinq mille quatre cent quatre vingt deux euros et quatre vingt sept cents) en règlement des différents sinistres et dégâts au domaine public pour lesquels la Ville d'Antibes s'est trouvée engagée.

*Départ de Monsieur AMAR – Procuration à Madame BOUFFIER
Départ de Monsieur PADOVANI – Procuration à Monsieur GASTALDI
Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une modification de l'ordre des questions figurant à l'ordre du jour, Monsieur RAMBAUD, Adjoint rapporteur des questions 11-1 et 11-2 devant quitter la séance plus tôt pour se rendre à une autre réunion à laquelle il représente Monsieur le Maire.

11-1 - CASINO – EXPLOITATION D'UN CASINO SUR LA ZONE « QUARTIER GRAND EST » - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Audouin RAMBAUD :

Oui, monsieur le Maire, il s'agit du choix du délégataire donc dans l'exploitation du casino dans sa zone quartier grand est. Je vous rappelle qu'un casino a trois activités bien distinctes : la restauration, l'animation et les jeux. Donc les critères de jugement des offres étaient portés sur la qualité du service rendu et les moyens mis en œuvre à cet effet. Et bien sûr la proposition financière montant des versements en faveur de la ville.

A l'issue de la procédure, le choix s'est porté sur la SAS CASINO ANTIBES, la Siesta. C'était d'ailleurs la seule offre mais qui s'est avérée satisfaisante.

Je vous rappelle la durée de cette DSP est de dix ans et quinze jours, elle s'achèvera donc le 31 octobre 2021. En ce qui concerne les principaux versements financiers en faveur de la Ville qu'on vient de noter que le prélèvement communal sur le produit brut des jeux est fixé au taux maximum, c'est-à-dire 15 %. Le délégataire s'engage également à contribuer au développement touristique culturel sportif et artistique de la commune en versant plusieurs contributions, une première contribution financière annuelle de cent mille euros révisée annuellement au taux de 1 % au titre de sa participation à la politique communale touristique culturelle ou sportive, d'une contribution aux manifestations artistiques de qualité calculée comme suit : une part fixe égale à sept cent mille euros quelque soit le montant du chiffre d'affaires net de l'année et une part variable correspondant à cent mille euros si le chiffre d'affaires est supérieur et compris entre quatorze millions et quatorze millions cinq cent mille et deux cent mille euros si le C.A est égale ou supérieur à quatorze millions cinq cent mille euros. Il vous est proposé d'approuver le choix de la SAS Casino Antibes la Siesta.

Monsieur le Maire :

Bien, intervention la Gauche et l'Ecologie, PS et les VERTS

Monsieur La Spesa :

Oui, malgré notre opposition à l'exploitation des casinos, nous nous permettons quand même de faire quelques remarques sur ce que l'on peut appeler un renouvellement par tacite reconduction.

En effet, même si on reconnaît que le défoulement de la DSP s'est fait dans les règles de l'art, nous savons tous que dans ce cas là, la règle de la concurrence n'a pas et ne pourra jamais jouer. Le site où est implanté le casino actuel appartient à une SCI contrôlée par le candidat. C'est bien pour cela que nous sommes en présence d'une seule candidature et que ce sera le cas à vitam aeternam.

Sur le contenu de la délégation, on note au passage que la contribution financière réservée au développement touristique culturel et sportif qui était prévue subit une baisse de cinquante mille euros alors que celle de « musique au cœur » augmente de cent mille euros. C'est votre choix, les associations culturelles et sportives qui ont vu leur budget amputé apprécieront.

Autre remarque dans le cahier des charges de la DSP, vous définissez clairement les critères à respecter pour rendre un service public de qualité. Rien n'est oublié, les conditions financières, la restauration, les jeux, les animations. On constate aussi qu'au chapitre responsabilités et assurances tout est bordé : un exemple, je cite, « le délégataire sera seul responsable vis-à-vis des tiers ou des ces cocontractants de tout incident, nuisances, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit, il lui appartient de conclure des assurances.. » ainsi de suite. Tout cela sans tenir compte le moins du monde de ce qui fait la caractéristique principale du casino la siesta sur le quartier la Fontonne, c'est-à-dire les intolérables nuisances sonores.

Alors que ce problème est systématiquement évoqué par notre groupe, alors que les associations du quartier vous alertent régulièrement, alors que vous avez conscience que la population du secteur est excédée par le vacarme qui peut durer jusqu'à cinq heures du matin, vous n'avez pas trouvé utile d'évoquer le problème dans le cahier des charges.

Alors que quatre millions d'euros vont être engagés pour les travaux, vous ne demandez même pas qu'une infime partie soit dévolue pour éviter que le bruit se propage aux alentours. Cela est intolérable et gageons que les habitants du quartier vous en seront gré.

Dernière remarque concernant justement le projet d'aménagement du candidat : nous souhaiterions savoir jusqu'où vous comptez aller en continuant à accorder des permis de construire pour l'extension du site. Allons-nous voir s'ériger une mini marina ? La loi Littoral ne s'appliquerait-elle pas sur ce secteur ? Notre groupe s'est battu pendant des années pour arriver à faire capoter votre projet de port de plaisance entre le Fort carré et la Brague, aussi sachez que nous ne resterons pas inactifs dans ce projet de développement immobilier. Oui, le projet de port entre le Fort carré et la Brague.

Monsieur le Maire :

J'ai proposé ce projet, moi ?

Monsieur La Spesa :

Votre municipalité, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire :

Pas ma municipalité...

Monsieur La Spesa :

La majorité de la municipalité...

Monsieur le Maire :

Pas du tout.

Monsieur La Spesa :

...actuelle, d'alors pardon. Donc, nous nous battons contre ce projet aussi qui est réservé à une élite richissime.

Monsieur le Maire :

Alors, 1, mon engagement en 95 : il n'y aura pas de port entre la Siesta et le Fort carré, engagement 1995... que je sache ... et le prédécesseur de mon prédécesseur qu'est ce qu'il a proposé ? 95 c'est loin Monsieur LASESA. Je n'ai jamais proposé ni ici ni élaboré un projet de port qui va du Fort carré à la Siesta. Donc ça on l'élimine.

Deuxièmement vous ne savez pas lire le nouveau contrat. L'ancien contrat, c'était un contrat où les aides aux manifestations artistiques de qualité étaient de l'ordre de quatre cent mille euros, elles passent à huit cent mille euros : sept cent mille euros fixes plus cent milles et cent milles en fonction du chiffre d'affaires.

Troisièmement, le taux de 15 % qui est le taux maximal qu'une ville peut réclamer est obtenu et maintenu.

Quatrièmement, le 471 qui est le compte sur lequel on doit faire des travaux, non seulement on l'a augmenté et doublé mais en même temps on l'a imposé au pourtour - alors qu'il peut être utilisé qu'à l'intérieur - au pourtour de la Siesta et avec une priorité pour moi, c'est la traversée après la troisième voie du tunnel de l'autre côté pour accéder à la plage publique et donc ça permet de le financer par le compte 471 non seulement sur la partie qui revient à la ville mais sur l'affectation de 25 % de la partie qui revient au casino pour faire des travaux à l'intérieur et qui correspond donc à l'ensemble.

Cinquièmement, nous sommes dans un domaine dans lequel la Ville n'a pas à accorder des permis de construire type Marina baie des anges pour la bonne et simple raison que c'est une compétence du Préfet et que ça passe par la commission des sites et que tout ce qui est accordé est accordé dans le cadre parfaitement régulier des lois littorales qui sont en vigueur et donc il n'y a pas de dérogation particulière sur la siesta.

Donc, faux que j'ai proposé une extension d'un port, faux que l'amélioration du cahier des charges malgré - et là je suis d'accord avec vous - le fait évidemment on se trouve avec le même casinotier sur le même endroit mais que diriez-vous si je vous proposais de construire sur le plan municipal une salle susceptible de recevoir un casino alors que vous êtes opposé à l'idée d'un casino ? C'est la seule façon pour avoir un appel d'offres totalement ouvert : on prend des locaux municipaux, on construit et on dit ensuite qui c'est qui veut venir exploiter un casino ? Là on est en ouverture totale. Est-ce que vous pensez que c'est une dépense utile pour la ville ou

non ? Je suis sûr que si je vous le proposais vous vous y opposeriez. Donc, soyons logiques. Moi je ne m'y oppose pas pour la bonne et simple raison c'est que le 15 % de maximum légal ça rapporte près de trois millions à la Ville ; que les redevances qui sont formulées au titre de manifestations de qualité, elles étaient à quatre cent cinquante sept mille euros, elles passent entre huit cent mille et un million d'euros donc on a plus que doublé l'aide sur les manifestations de qualité et je le dis très clairement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je compte affecter l'ensemble de ces moyens à la nouvelle salle de spectacle pour financer la saison culturelle comme ça les choses sont bien claires pour tout le monde. Il n'y aura pas Musique au cœur, festival du jeune soliste ou quoique ce soit, ça sera la saison culturelle de la nouvelle salle de spectacle puisque vous le savez il y a une participation Ville et bien la participation ville vous la trouvez ici, ça veut dire que la ville n'aura pas besoin de verser une participation significative sur la salle de spectacle. Et enfin, le compte 471 1 des travaux, c'est un compte qui désormais est abondé avec comme objectif prioritaire, un, la promenade Fort carré - siesta mais plus rapidement encore la traversée sous le tunnel et l'accès à la plage publique. Je trouve que la négociation avec un interlocuteur unique n'a pas été aussi mauvaise que ça.

Monsieur Denis La Spesa :

Sur le bruit ?

Monsieur le Maire :

Sur le bruit, ça n'a rien avoir. Vous avez une loi sur le bruit et vous avez un truc. Or, l'ensemble des dépenses qui ont été effectuées par la siesta montre que ils ont fait des efforts considérables dans ce domaine, Patrick Dulbecco peut en attester et quand j'ai reçu Monsieur Vercnocke du quartier, la plainte principale qu'il formule et il a raison, c'est sur Antibes Land. Il reconnaît que Marineland fait du bruit mais arrête ses investigations à 10h45 et que la siesta a fait des efforts considérables dans ce domaine.

Donc, je continue à être vigilant, on peut fermer un établissement parce qu'il fait du bruit au-delà du nécessaire donc, je ne vois pas pourquoi on mettrait dans les cahiers des charges des choses qui sont déjà légales et des efforts qui sont déjà effectués. Donc, nous verrons cet été, on fera comme l'année dernière, les quinze premiers jours on va faire des évaluations des bruits, on va faire une lettre recommandée et puis on va interrompre les activités qui posent un problème de bruit.

Mais quand les décibels sont inférieurs à ceux qui est légalement prescrit, on ne peut n'y le mettre dans un cahier des charges, ni ne pas le mettre dans un cahier des charges, c'est la loi. Donc, on applique la loi et c'est comme si vous me disiez vous n'avez pas mis des éthylotests à la sortie de la siesta. Et bien oui, on va essayer de travailler sur ces éléments là pour faire en sorte qu'il y ait le moins d'accident, ce n'est pas à mettre dans un cahier des charges, c'est la loi, la loi se met pas dans un cahier des charges de DSP. Madame Muratore.

Madame Michèle Muratore :

Alors, la loi prévoit que les casinos soient des DSP, pour nous la Ville n'a pas vocation à gérer les casinos donc ce n'est pas un problème.

Mais quelques remarques sur l'aspect financier. Les modalités financières sont plus intéressantes que la précédente DSP pour la ville mais sur la contribution aux manifestations artistiques de qualité, après négociation, la troisième tranche disparaît et quand on regarde, même si on a augmenté le montant, on ne compense quand même pas cette troisième tranche.

Cette troisième tranche qui concerne un chiffre d'affaires supérieur à quinze millions d'euros est atteinte, d'après le compte résultat prévisionnel, dès 2016, et elle ne représentait que 2 % du chiffre d'affaires et à notre sens elle aurait pu être conservée.

Ce matin, à 10h45, nous avons eu un complément d'informations sur, justement, les travaux, mais ça ne répond pas à notre interrogation, parce qu'en ce qui concerne les travaux d'investissements et les travaux décidés par la commune, il reste un montant à utiliser à la fin de la DSP. On retrouve bien l'engagement de consacrer prioritairement les sommes au projet de requalification de la route du bord de mer, nous ne retrouvons aucune mention de l'utilisation de la somme existante. Est-ce qu'elle est reversée à la ville à la fin de la DSP ou est-ce qu'elle se cumulera avec les futurs versements ?

Monsieur le Maire :

Il y a deux parties Madame MURATORE. Il y a une partie, il y a la moitié de la partie...

Madame Michèle Muratore :

Non, mais ce n'est pas ça la question, c'est la partie...

Monsieur le Maire :

La partie on l'a déjà utilisée, on l'a utilisée dans le budget général.

Madame Michèle Muratore :

Non, il restait...

Monsieur le Maire :

La partie travaux reversée annuellement, on l'a jamais affecté à un élément principal parce que jusqu'à présent les casinotiers faisaient des travaux à l'intérieur de leur établissement et qu'on n'a pas voulu abonder aux travaux qui étaient faits à l'intérieur de l'établissement : on a simplement permis qu'ils défalquent dans le 471 un certain nombre de travaux que l'on considérait être d'intérêt général dans leur établissement.

Désormais, il y a deux comptes séparés, il y a un compte qui vient à la ville et un compte qui est pour l'amélioration de l'établissement. On a repris sur le compte de

l'établissement, en contrepartie de l'engagement de faire des travaux autour, on a repris 25 % de l'intérieur.

Donc on avait en gros cinquante mille euros, on a maintenant cent vingt mille euros et ça va nous permettre de faire l'abord de la plage publique puis ensuite je l'espère une amélioration de la route de la promenade entre la siesta et le Fort carré. Et les cent mille euros qui sont plus dans l'augmentation, on les a obtenus à titre fixe et en dehors des manifestations artistiques de qualité. C'est-à-dire qu'il y a cent mille euros qui sont donnés et qui sont affectés, comme on le souhaite, à des manifestations culturelles et les cent mille euros qui ont été enlevés, c'étaient des cent mille euros hypothétiques au cas où on dépassait le plafond des seize millions. J'ai préféré l'avoir en sécurité et non attribué à des manifestations de qualité parce qu'on peut avoir des manifestations - comme des feux d'artifice - qui peuvent être payées sur ce compte.

Madame Michèle Muratore :

Les quinze millions d'euros dans le budget prévisionnel étaient atteints dès 2016.

Monsieur le Maire :

Oui, mais le budget prévisionnel qu'on me présente en disant le jour où on aura fait ça, et bien on va vous donner de l'argent, je préfère l'avoir de manière certaine. Donc au lieu d'attendre 2016, l'éventuel dépassement des seize millions, je l'ai obtenu tout de suite.

Madame Michèle Muratore :

Non ! Ca ne fait pas ce montant là puisqu'on enlève cinquante mille euros de l'autre côté, vous ne l'avez pas obtenue cette somme là ! Vous ne les aurez pas !

Monsieur le Maire :

On n'a pas enlevé cinquante mille euros

Madame Michèle Muratore :

Mais si ! On avait cent cinquante milles dans la première proposition, il y avait cent cinquante milles, c'est passé à cent milles ; il y avait six cent milles, c'est passé à sept cent milles ; pour moi, il y a cinquante mille euros de différence.

Monsieur le Maire :

Pas du tout. Dans la première proposition, il y avait sept cent milles euros pour les manifestations artistiques de qualité et aucune autre proposition sur les manifestations.

Madame Michèle Muratore :

Alors les documents qui nous ont été remis ne correspondent pas donc...

Monsieur le Maire :

Il y avait cent mille euros en franchissant plusieurs étapes de revenus. On a pris la dernière tranche et on l'a mise en fixe et on l'a sortie des manifestations artistiques de qualité pour ne pas avoir à l'affecter obligatoirement aux manifestations artistiques de qualité et en particulier aux paiements des feux d'artifice qui, je le rappelle, ne coûtent rien à la ville d'Antibes, chaque fois qu'il y a un feu d'artifice parce qu'ils sont payés par les casinos. Alors que si j'avais laissé tout affecté aux manifestations artistiques de qualité, ça aurait fait peser sur le budget le paiement des feux d'artifice. Madame Muratore je vais vous donner un plan. En gros, on a gagné dans la nouvelle DSP entre cinq cent milles et sept cent milles euros en fonction du chiffre d'affaires de plus de ce qu'on avait antérieurement. On est passé de 2,7 à 2,9 sur les redevances, on est passé de quatre cent cinquante milles à huit cent milles à un million pour les manifestations artistiques de qualité, on est passé de cent quarante à cent milles pour la redevance fixe et on est passé dans le compte 471 de cinquante huit milles à soixante treize milles avec un garantie qu'on passe quatre vingt dix huit milles et que le quatre vingt dix huit milles va être abondé à l'ordre de 25 % des quatre vingt dix huit milles qui sont à la siesta.

Enfin ça s'est amélioré, je veux dire, ça s'est amélioré de l'ordre de cinq cent milles euros minimum, sept cent milles euros maximum. Bon après, on aime où on n'aime pas les calculs.

Madame Michèle Muratore :

Ce n'est pas la question ! Je maintiens que ce que vous nous annoncez là ne correspond pas aux éléments que nous avons dans le dossier. C'est tout.

Monsieur le Maire :

C'est par an, les quatre cent milles euros. Les cinq cent milles euros de plus c'est par an, que ce soit clair. Jean-Pierre Gonzalez.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Tout simplement Monsieur le Maire, pour dire que l'opposition qui est contre, enfin une partie en tout cas qui est contre les casinos, chipote sur les chiffres, rapidement en faisant le calcul de ce qui rentre dans les caisses de la ville grâce à la négociation que vous avez faite et que vous avez encore améliorée cette année, cela représente [interruption de cassette].

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Mme MURATORE et M. AUBRY ne prenant pas part au vote, **à la majorité par 42 voix POUR sur 45 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS) :**

- **a APPROUVE** le choix de la S.A.S. CASINO ANTIBES LA SIESTA comme délégataire du Service Public d'Exploitation d'un casino sur la zone « quartier grand Est » ;

- a **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de service public ;

- a **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous les documents s'y rapportant, avec la S.A.S. CASINO ANTIBES LA SIESTA.

11-2 - ASSOCIATION 'FETES ET TRADITIONS DES GENS DE LA MER'-
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATION

Monsieur Audouin RAMBAUD :

Vous savez que les fêtes de la Saint-Pierre sont organisées par l'association Fête et traditions des gens de la mer présidée par Georges ARNAUD qui malheureusement cette année a connu un grave accident de santé, qui ne lui permet pas d'assurer ces fonctions de président.

Aussi pour assurer malgré tout la tenue des fêtes de la Saint-Pierre, la commune en accord avec l'association prendra cette année à sa charge la mise en place des infrastructures techniques nécessaires : scène, chapiteau, éclairage, organisation etc. et aidera l'association à l'organisation de la manifestation.

La subvention que nous avons votée à l'époque du budget primitif qui était de trente mille euros, donc se rapporte maintenant à deux mille euros puisque la commune prend à sa charge l'organisation donc d'une partie de cette manifestation.

Pas d'intervention ? Je passe donc au vote en souhaitant un rétablissement à notre président, à Georges Arnaud, et en espérant qu'il pourra reprendre, que le système associatif pourra reprendre, mais ça aurait été une faute que la Ville abandonne cette manifestation et c'est une façon aussi de lui rendre hommage et de le remercier pour le travail qu'il a effectué antérieurement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, a AUTORISE** la modification du montant de la subvention attribuée au budget primitif 2011 à l'Association Fêtes et Traditions des Gens de la Mer en la portant à 2 000 € au lieu de 30 000 €.

Départ de Monsieur RAMBAUD

Présents : 26 / Procurations : 10 / Absents : 3

Monsieur le Maire :

En m'excusant encore auprès de vous, on va peut être alors revenir puisque Monsieur RAMBAUD a terminé cette délibération, à la délibération d'Anne-Marie Dumont.

06-1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT- PARC
MEDIATHEQUE - CREATION D'ABONNEMENTS NUIT ET WEEK-END - AVENANT
N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Anne-Marie DUMONT :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération le 31 mars 2006, la Commune a confié la gestion et l'exploitation du parc de stationnement de la médiathèque à l'entreprise EFFIA CONCESSION, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

L'exploitation de ce parc a commencé le 17 octobre 2006, il offre cent quatre vingt places dont trente sont affectées à l'administration territoriale, il y a donc cent cinquante places pour les autres usagers. Dans un premier temps, pour répondre aux attentes des usagers, la gamme d'abonnement avait été enrichie une première fois par la mise en place de badges pass pour une durée allant de une à quatre semaines.

L'analyse de l'occupation nocturne du parc montre aujourd'hui qu'il dispose de nombreuses places libres entre 18 h et 9 h du matin. Le délégataire se propose donc de mettre en place, notamment à destination des résidents, une offre d'abonnement nuit et week-end qui sera déclinée en forfait mensuel ou annuel. Les clients souscripteurs pourront donc stationner de 18 h à 9 h du lundi au vendredi et 24h/24h les samedis dimanches et jours fériés. Les tarifs proposés sont harmonisés avec les offres d'abonnement actuellement en cours pour ce type d'ouvrage en centre ville, à savoir quarante deux euros TTC par mois ou cinq cent quatre euros TTC par an, ce qui représente quand même moins 46 % par rapport à l'abonnement classique.

Il vous ait donc demandé d'approuver l'instauration au parc public Médiathèque de cet abonnement nuit et week-end, d'approuver les tarifs harmonisés et d'autoriser Monsieur le député maire à signer l'avenant. Je vous remercie.

Madame Pierrette RAVEL :

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, nous apprécions tout particulièrement bien sûr l'initiative de la société EFFIA CONCESSION, délégataire du parc Médiathèque et remercions la Commune d'avoir répondu favorablement à cette proposition qui ne peut être que bénéfique pour les résidents antibois.

Nous ne ferons qu'une petite remarque concernant le forfait annuel qui devrait être plus alléchant que le forfait mensuel et donc dégressif, merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur La Spesa.

Monsieur La Spesa :

Oui, cette proposition qui a été faite par l'exploitant ne nous paraît pas être une mauvaise idée en termes d'augmentation d'occupation des places. Le stationnement dans le secteur n'est pas des plus aisés même en fin de journée et cela sans parler du samedi. C'est pour ces raisons qu'il doit certainement y avoir un petit potentiel de personnes prêtes à s'abonner.

Mais au-delà de cette proposition, nous savons tous très bien que les automobilistes hésitent à utiliser les parkings souterrains et plus particulièrement celui de la Médiathèque même si on peut noter une amélioration depuis au moins deux ans.

Monsieur le Maire :

Pourquoi ?

Monsieur La Spesa :

La cause, nous la connaissons que les usagers désertent un peu les parkings souterrains, nous la connaissons tous et pour ce qui nous concerne nous ne manquons pas une occasion pour vous dire et redire que les prix pratiqués sont prohibitifs.

Cela ressort d'ailleurs régulièrement dans les enquêtes de satisfaction diligentées par les exploitants des parcs. Il suffit aussi d'aborder le problème avec les antibois ou les automobilistes de passage pour entendre dire dans une très grande majorité des cas que les coûts de stationnement sont des énormes freins à l'utilisation des parkings souterrains. Les conséquences sont facilement visibles, il suffit de se promener en Ville pour se rendre compte que les stationnements anarchiques ou même dangereux sont légions.

Dernier point négatif, c'est le manque de présence d'employés sur l'intégralité des plages d'ouverture. Cela aussi, nous l'avons dénoncé régulièrement. Si vous pensez qu'une caméra est capable d'enlever le stress ressenti par certains lorsqu'ils se retrouvent dans un grand parking déserté de toute présence humaine, vous vous trompez fortement. Cette dernière remarque nous ramène à la délibération de ce jour que nous pourrions voter tout autant que l'on nous démontre très clairement que la sécurité et le bien être des usagers sont assurés sur tous les créneaux horaires d'ouverture.

Bien évidemment, cela ne règle pas le problème du prix mais cette question nous continuerons à la porter afin d'essayer de vous faire comprendre que le porte monnaie des usagers doit passer avant l'intérêt financiers des exploitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Le porte monnaie des usagers ne doit pas être abondé par le porte monnaie du citoyen. Réfléchissez à ça, il y a des gens qui n'ont pas de voiture, il y a des gens qui prennent des bus et donc le coût d'un parking doit être amorti par l'utilisateur, vous avez bien utilisé le terme d'ailleurs, et je ne veux pas que l'argent public vienne compenser une exploitation saine de ce qui est un usage mais qui n'est pas un usage obligatoire.

Je ne vois pas pourquoi je ferais payer à la vieille personne qui habite le centre d'Antibes et qui se déplace à pied, pourquoi j'augmenterais ses impôts ou je prélèverais sur ses impôts pour faire du parking en sous-sol. Je crois que le parking c'est quelque chose qui est un usage et que ça n'est pas un service public. C'est une

délégation de service public mais ça n'est pas envers un citoyen et ça n'est pas une mission sociale, d'autant plus que la Ville d'Antibes fait des parkings à l'extérieur de la ville, desservis par des navettes gratuites et qui sont faits en plus gratuits. Donc quand vous avez un parking gratuit et une navette gratuite, c'est normal que si vous allez au contact de la ville, vous ayez un parking payant. Et je vous conseille, les gens qui se plaignent du prix du parking et qui sont des touristes qui viennent, vous leur demandez d'aller dans les villes voisines, ils se rendront vite compte qu'il vaut mieux se garer dans la ville d'Antibes. Madame Muratore, Monsieur Aubry.

Monsieur Pierre Aubry :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération répond en fait à une demande de l'entreprise EFFIA qui a constaté effectivement que la nuit, il n'y avait pas grand monde dans son parking et que ça contribuait aussi à ses mauvais résultats financiers au regard des ses prévisions.

A priori, ça ne serait pas une mauvaise idée mais je crois que la réflexion doit être par rapport au stationnement des résidents. Il est clair là que cette délibération s'adresse à eux et pas aux touristes mais une politique publique devrait inciter d'abord aux déplacements en transports en commun, or je n'ai rien contre la voiture, ce n'est pas le problème, ces voitures il est clair qu'elles doivent être garées. Le problème, c'est effectivement la tranche diurne puisqu'une personne résidente dans le secteur, doit, on va dire, elle va garer sa voiture le week-end et la nuit que va-t-il se passer le jour du lundi au vendredi ? Elle va devoir obligatoirement sous peine d'avoir à payer des sommes très très élevées parce que j'ai calculé que c'est onze euros par jour en terme diurne, en plus du forfait, doit déplacer sa voiture. Donc c'est une véritable, on va dire, incitation aux résidents à utiliser leur voiture la journée plutôt que d'utiliser les transports en commun. Pour moi, c'est...

Monsieur le Maire :

Non !

Monsieur Pierre Aubry :

Non mais c'est clairement, c'est...on part d'une soit disant bonne idée qui répond à un besoin d'une entreprise, entreprise dont les parts sont publiques, c'est une filiale de la SNCF. En fait, il nous faudrait un véritable tarif résident dans ces parkings qui soient attractifs et qui ne se limitent pas aux périodes nocturnes et week-end mais qui incluent également des périodes diurnes qui soient légèrement inférieures aux tarifs jusqu'à présent pratiqués.

Mais je reviens, je suis d'accord avec Monsieur le Maire sur le fait qu'il s'agit d'un parking qui est, on va dire, effectivement privé. Ceci dit, je pointe sur le fait qu'il va y avoir une forte incitation aux automobilistes ayant choisi ce choix, enfin ayant choisi cette façon de parquer leur voiture, avant 9h, vite sortir, déplacer ma voiture, où vais-je aller ? Donc, c'est une incitation à prendre la voiture alors qu'on pourrait dire que les automobilistes pourraient se dispenser d'utiliser leur voiture en semaine pour se rendre à leur travail s'il y a des transports en commun qui sont adaptés à leurs besoins et utiliser leur voiture de façon plus rare, par exemple le week-end pour faire

des déplacements exceptionnels. C'est-à-dire que ça ne répond pas aux besoins de limitation de la consommation des carburants par les automobilistes.

Monsieur le Maire :

Il est quand même un peu tordu dans l'esprit le type qui prend la voiture à l'abonnement de nuit parce qu'il est moins cher que l'abonnement de jour et qui, tous les matins à 8h, se précipite pour sortir sa voiture alors qu'il n'a pas besoin de la sortir et qui tourne toute la journée pour trouver une place et qui la ramène le soir pour que ce soit moins cher !

Monsieur Pierre Aubry :

Non, non très clairement.

Monsieur le Maire :

Vous me l'envoyez celui là, je vais lui expliquer le prix de l'essence et je vais lui dire que ce n'est pas le bon abonnement pour lui, ce sont des abonnements pour des gens qui travaillent, qui partent et qui reviennent et qui posent leur voiture le soir et puis qui, le week-end, s'en servent pas parce qu'ils n'ont pas besoin d'aller à leur boulot.

Monsieur Pierre Aubry :

Je vous rappelle la politique de la Ville ainsi que de la CASA devraient inciter d'abord les travailleurs à utiliser les transports en commun et donc de développer cela.

Madame Anne-Marie Dumont :

Oui, Monsieur le monde de « oui-oui », il n'existe pas. Cette réponse a été apportée à EFFIA et je les en remercie et je remercie Madame Pierret Ravel de souligner que c'est une proposition de l'exploitant. Ça répond à une demande de résidents actifs à 80 %, c'est-à-dire que nous avons rencontré la plupart des actifs qui résident autour du parking de la Médiathèque et, effectivement, ce sont des gens qui sont tous en train de partir avant 8h le matin ou avant 9h, et qui ont, par contre, beaucoup apprécié le fait de pouvoir bénéficier d'un tarif nettement préférentiel le week-end, c'est-à-dire que le week-end où ils utilisent moins leur voiture, ils peuvent bénéficier de ce tarif.

Je rebondis sur ce qu'à dit Monsieur le Maire, effectivement je vous encourage à aller de temps en temps dans les parkings qui sont dans les autres villes et vous verrez que même les exploitants privés font un effort sur la Ville d'Antibes.

En ce qui concerne la sécurité et là je rejoins Monsieur La Spesa, nous avons avec Monsieur le Maire à plusieurs reprises, interpellé les directeurs d'exploitation pour que cette problématique là soit résorbée, alors c'est vrai que rien n'est idéal, on ne peut pas assurer aujourd'hui une présence physique 24h/24h, 7/7 jours dans les parkings.

Donc, certains de nos usagers, notamment au parking de la Poste et au parking Olivier, ont été confrontés à des problèmes de dysfonctionnements extrêmement importants. Donc Monsieur le Maire est intervenu d'une manière extrêmement vigoureuse auprès des exploitants pour qu'il y ait d'abord une réponse extrêmement rapide et que la personne ne soit pas dix minutes à la barrière en attendant qu'on lui réponde, et notamment sur le parking des frères Olivier, la sécurisation du troisième sous-sol où il y avait notamment des bandes etc. et où il y avait un vrai souci. Donc là il y a vraiment eu une réponse de la part des exploitants et c'est vrai que c'est une question sur laquelle nous ne céderons en rien. Mais je vous remercie quand même d'avoir souligné que cet abonnement peut être attractif pour nos résidents. Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ; **à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY) :**

- **a APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 portant sur :
 - l'instauration au parc public « Médiathèque » d'un abonnement « nuit et week-end » ;
 - les tarifs harmonisés avec les offres d'abonnements en cours à savoir :
 - 42€ TTC par mois ;
 - 504€ TTC par an.

- **a AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public du stationnement dans le parc en ouvrage « Médiathèque ».

*Départ de Monsieur Le Maire – La procuration de Madame CANOVA s'annule
Présents : 35 / Procurations : 9 / Absents : 5*

Monsieur le Maire :

Ecoutez Monsieur La Spesa, si Anne-Marie Dumont a réussi à vous convaincre, je vais la faire parler plus souvent. Voilà. Non ? Alors nous passons à la délibération présentée par Henri Chialva. Il y a une présentation ? Non, il n'y a pas de présentation. Angèle Muratori. Et je vais céder la présidence à Jean-Pierre Gonzalez en m'excusant une fois de plus auprès de vous, compte tenu des situations départementales, mais comme Jean-Pierre GONZALEZ connaît très bien et Henri Chialva aussi la délibération d'assainissement et que j'ai pris l'habitude d'écouter Madame Curtet et Monsieur Dahan dans une unanimité sympathique, je pense que l'ensemble du Conseil municipal n'en sera pas affecté, en vous remerciant encore et en m'excusant une fois de plus de mon départ anticipé.

Monsieur Gérard Piel :

Hors micro, inaudible.

Monsieur le Maire :

Je lui transmettrai vos amitiés Monsieur Piel. Il y sera très sensible !

10-1 - EAUX PLUVIALES - GESTION - CONVENTIONS PORTANT SERVITUDE

DE PASSAGE D'UNE CANALISATION POUR L'EVACUATION DES EAUX AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Angèle Muratori :

Mes chers collègues, afin de collecter les eaux pluviales du chemin du pont romain, nous avons besoin de poser une canalisation qui va traverser deux propriétés privées.

Pour cela, il nous est nécessaire de signer une convention avec les propriétaires de ces terrains.

Il est demandé donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec les propriétaires concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, a AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions portant servitude de passage d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales du chemin du Pont Romain, avec les propriétaires des deux parcelles privées suivantes :

- la parcelle AD n° 97, appartenant aux propriétaires indivis Madame KORST Ulrike Cordula et Monsieur EMMERLING Ralph Dieter;
- la parcelle AD n° 96, appartenant à Monsieur PEIRSON Stuart Donovan et Madame SCHMIDT Maria-Melina.

Départ de Monsieur BARBERIS

Présents : 34 / Procurations : 9 / Absents : 6

24-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHE DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USESS DE L'AVENUE COURBET – RECLAMATION DU GROUPEMENT D'ENTREPRISE GAGNERAUD-SNA – CONVENTION DE TRANSACTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Henri Chialva :

En 2008, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié à l'entreprise GAGNERAUD Construction les travaux de reconstruction de la station de relevage de l'avenue Courbet pour un montant de un million trois cent quatre vingt quatre mille huit cent quinze euros hors taxe.

En cours d'exécution, un avenant n° 1 de cent cinquante mille sept cent trente deux hors taxe, notifié en 2002, a pris en compte de nouveaux aménagements non prévus dans le marché initial.

Cependant, cet avenant n'a pas pris en compte ou seulement partiellement, les pompages complémentaires ou les aménagements nécessaires à la réalisation de la paroi moulée, rencontre de mauvais remblais, la prise en compte de travaux supplémentaires par voie d'avenant n'est pas possible.

Dans ces conditions et afin d'éviter tout contentieux, il a été convenu entre la Commune et le groupement d'entreprises, de régler les conséquences financières de

ces travaux supplémentaires ainsi que celles relevant des suggestions techniques imprévues par la convention de transaction correspondant à quatre vingt neuf mille deux cent onze euros hors taxe.

Ce dossier est passé en commission d'urbanisme grands travaux et déplacements urbains, en commission des finances. Le groupement GAGNERAUD construction SNA renonce à tout recours ultérieur contre la commune. En conséquence, il vous est proposé d'approuver le projet de convention de transaction annexé à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Merci Monsieur Chialva. Monsieur Piel ?

Monsieur Gérard Piel :

Merci. Oui alors là par contre nous ne voterons pas ce rapport. Car rien n'oblige la Commune à verser une rémunération complémentaire à cette entreprise. L'entreprise GAGNERAUD et la Commune ont d'ailleurs effectué la remise des travaux sans contestation. Ces travaux ont donné lieu à un avenant déjà conséquent et je trouve que la démarche de marchand de tapis est choquante, d'autant qu'un tribunal des conflits existe auprès de la cour d'appel administrative de Marseille pour traiter ce genre de problèmes, alors pourquoi ne pas le saisir ? Vous nous avez habitués à plus de pugnacité y compris sur des sommes beaucoup moins importantes.

Donc nous nous pensons que c'est un cadeau que vous faites à cette entreprise et nous ne voterons pas cette délibération, non seulement nous ne voterons pas mais nous sommes en train d'examiner la possibilité d'un recours donc qui sera fait au niveau du tribunal administratif.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Madame Muratore ? Je vous en prie.

Madame Michèle Muratore :

Nous comprenons bien que la transaction est pour éviter à la ville un procès. Toutefois, nous ne disposons pas des éléments pour analyser les risques pour la Ville de ce procès. Une note du service juridique indiquant les risques et les points à l'avantage de la ville aurait été nécessaire.

De plus, en commission, nous avons demandé à ce que soient joints à la délibération des éléments complémentaires : les comptes rendus des réunions de chantier faisant le point sur les travaux réalisés ainsi que le compte rendu de réception de chantier signé par les parties, le mémoire de réclamation de la société. Ces éléments ne sont pas fournis, les élus, pour pouvoir décider en toute connaissance de cause, doivent disposer de tous les éléments. Nous n'en disposons pas, nous ne pourrions donc pas voter cette délibération. Merci.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Très bien, je vous ai entendue Madame Muratore et je comprends, d'ailleurs, que vous hésitez dans le cadre [inaudible], vous dites que vous n'avez pas tous les éléments pour pouvoir prendre une décision et je comprends donc cette position.

Je pense qu'effectivement la Commune a été mise devant le problème contentieux, à savoir est-ce que nous devons aller au procès et au contentieux, comme le propose d'ailleurs Monsieur Piel, ou est-ce que nous devons essayer de transiger par rapport à des dépenses réelles.

Donc, nous avons demandé aux services et à la responsable du service assainissement de vérifier ce dossier et de dire si effectivement les travaux qui avaient été faits correspondaient bien à des travaux complémentaires nécessaires, s'ils ont été actés par la Commune et que s'ils ont été actés par la Commune après vérification, l'honnêteté, l'honnêteté du maître d'ouvrage voulait qu'on paie ces travaux.

L'analyse des services a démontré qu'effectivement certains travaux n'étaient pas d'une nécessité technique qui aurait permis de les prendre tous en compte. Par contre, une liste de travaux précise et qui est d'ailleurs indiquée dans la délibération, était des travaux comme je l'ai dit tout à l'heure, nécessaires à l'ouvrage, et donc après consultation avec la Ville, qui ont été faits effectivement.

Aujourd'hui, se pose le problème de savoir encore une fois si nous allons devant le tribunal pour laisser le tribunal évaluer les sommes. Je pense que dans ce cas là, on a plus à perdre qu'à gagner, d'ailleurs Monsieur Piel votre attitude peut sembler rigoriste mais dans d'autres circonstances je vous ai entendu dire exactement le contraire : de négocier. Oui, si vous permettez, je vais finir ma démonstration.

Lorsqu'il s'est agi des bassins de rétention et de l'achat du foncier et que nous avions des prix justement qui étaient tenus et que nous voulions justement respecter les choses, vous avez été un de ceux qui êtes montés au créneau en disant « il fallait négocier ! ». Bon donc quelques fois, et là c'étaient des négociations qui doublaient le prix, là en l'occurrence ce n'est pas une négociation qui double le prix mais on peut être d'accord sur le principe que vous avez énoncé mais je vais vous faire quand même remarquer la contradiction qui est la vôtre dans certains dossiers. Oui ce sont les faits, ce sont les faits.

Pour dire à Madame Muratore que moi sa proposition je l'agrée et que je trouve que je vais retirer cette délibération, en demandant aux services, en demandant aux services, de faire en sorte de démontrer que ces travaux étaient bien nécessaires et que nous repasserons la délibération au prochain conseil municipal en ayant fait cette démonstration.

Donc, la décision est rapportée, je mets aux voix si vous le voulez bien. Cette délibération est retirée et repassera au prochain Conseil municipal et Madame Muratore, je vous demande de vous rapprocher des services pour qu'on vous donne toutes les indications voulues tel que vous l'avez demandé.

Monsieur Gérard Piel :

[hors micro, inaudible]

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Elle est retirée aujourd'hui et elle sera représentée.

Bien oui vous n'en doutez pas, je trouve qu'il y a tout de même un esprit d'honnêteté, je dirais vis-à-vis d'une entreprise qui a travaillé, qui a fait des travaux réels constatés par les services, des travaux complémentaires au marché. On vous a donné l'explication pourquoi on ne pouvait pas faire un avenant, donc aujourd'hui, on passe une telle délibération. Mais, j'entends bien les arguments de Madame Muratore, c'est vrai que les explications n'ont peut être pas été données par les services en ce qui concerne les travaux complémentaires, donc je demande à ce que ces travaux complémentaires soient présentés de façon précise dans un descriptif qui ne portera aucune contestation. Voilà.

Monsieur Gérard Piel :

[hors micro, inaudible]

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Monsieur Piel, que les choses soient claires, tous les documents seront remis, ce sera transparent comme d'habitude. Je pensais que et nous pensions que et Monsieur Chialva présentait cette délibération parce qu'il semblait tout à fait normal de régler... après vérification des services.

Monsieur Gérard Piel :

[hors micro, inaudible]

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Non ça n'a pas été retiré en commission des finances...

Monsieur Gérard Piel :

Elle a été reportée en commission des finances...

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Elle est repassée.

Monsieur Gérard Piel :

[hors micro, inaudible]

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Elle est repassée. Donc bref écoutez, il n'y a pas de problème particulier sur cette délibération, simplement une demande d'explication que je conçois et que j'approuve d'ailleurs. Donc je demande à ce que toutes ces explications soient faites et aujourd'hui la délibération est rapportée pour être représentée à un prochain Conseil municipal avec tous les éléments qui auront été démontrés. Nous passons si vous le voulez bien à la prochaine délibération. Pardon Madame Muratore ?

Madame Michèle Muratore :

Je demandais aussi, il me semblait normal qu'on ait une note du service juridique sur les points positifs et les points négatifs sur cette situation aussi. Les documents, ils avaient été demandés en commission, je pensais qu'on allait les avoir et on ne les a pas. Je suppose qu'il y a eu une analyse du service juridique de la ville quand même qui a dit « on a intérêt ou on n'a pas intérêt à faire ça », je suppose, on n'a pas décidé comme ça de faire une transaction sans une analyse juridique de la situation ! Donc, ce qui nous intéressait nous, c'est aussi d'avoir cette analyse du service juridique de la Ville pour voir où sont les intérêts de la ville dans cette affaire. Merci.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Madame Muratore, il est bien clair que ce sont tous les services qui ont analysé l'intérêt de la Ville et qui ont décidé d'engager la délibération dans ce sens là. En fait nous avons le choix : aller devant le tribunal pour fixer le quantum dû avec des risques de dépassement ou peut être inférieur, ou de négocier. Nous avons préféré négocier compte tenu de tout ce que nous ont dit les services de la ville. A partir de ce moment là, on vous donnera toutes les pièces. Je ne veux pas un seul instant qu'il y ait une espèce de soupçon quelconque sur l'avantage qui est fait à une entreprise alors que toutes les précautions ont été prises.

Cette délibération on la reverra après que ces documents aient été vus par tout le monde.

La délibération 24-1 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX USESS DE L'AVENUE COURBET – RECLAMATION DU GROUPEMENT D'ENTREPRISE GAGNERAUD-SNA – CONVENTION DE TRANSACTION – AUTORISATION DE SIGNATURE » a été retirée de l'ordre du jour.

9-1 - MUSEE PICASSO - EDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION : « LA VIE DURE : LA RENCONTRE DE NICOLAS DE STAËL ET JEANNINE GUILLOU » - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE A LA LIBRAIRIE-BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES.

Monsieur Yves Dahan :

Monsieur le président et chers collègues, il s'agit de l'édition du catalogue « la vie dure », qui est l'exposition qui aura lieu normalement au musée Picasso du 7 octobre au 8 janvier 2012, qui est la rencontre de Nicolas de Staël et de Jeannine Guillou.

C'est un projet qui s'attache à montrer pour la première fois un ensemble d'œuvres de Jeannine Guillou depuis sa rencontre avec Nicolas de Staël en 1937 jusqu'à sa mort en 1946, en les mettant en perspective avec des œuvres contemporaines, telles que Sonia Delaunay, Sophie Taeuber-Arp, Wilfrid Moser, César Domela, Vassily Kandinsky, Alberto Magnelli.

Donc il vous a demandé en fait d'approuver les modalités d'édition d'un catalogue dont il y aura mille quantités à acheter pour un montant de dix sept milles euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **a APPROUVE** les modalités d'édition et de revente des articles ;

- **a DIT** que les crédits sont prévus au BP 2011 chapitre 011 6236 section de fonctionnement.

29-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT ET MISE EN VENTE DE PRODUITS - FIXATION DES MODALITES.

Monsieur Yves Dahan :

Oui, pour le musée Peynet, il s'agit également simplement d'un réapprovisionnement de la boutique puisqu'en fait le catalogue « Peynet de tout cœur » et le jeu de cartes représentant un certain succès, il vous est demandé d'approuver l'acquisition des articles pour un montant de mille quatre cent douze euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **a APPROUVE** les modalités d'acquisition et de revente des articles ;

- **a DIT** que les crédits sont prévus au BP 2011 chapitre 011 6065 et 6188 section de fonctionnement.

*Départ de Madame MURATORE – Prouration à Monsieur AUBRY
Présents : 33 / Procurations : 10 / Absents : 6*

33-1 - ENVIRONNEMENT - APPEL A PROJET « CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAUX EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR » - CANDIDATURE

Madame Carine Curtet :

Pour respecter l'obligation annoncée dans le code de l'environnement de mise en place des plans climat, il est envisagé un regroupement des communautés d'agglomération de la CASA et de POLE AZUR PROVENCE avec les villes d'Antibes, Cannes et Grasse, afin de répondre en commun à l'appel à projet lancé par l'ADEME.

Un premier estimatif d'étude sur les coûts de ces plans climat, nous montre un diagnostic de vulnérabilité du territoire à cent cinquante milles euros, une intervention d'assistance à maîtrise d'œuvre à cent cinquante milles euros, un poste de chargé de mission à cent cinquante milles euros sur trois ans. Les aides prévisionnelles sont quant à elles estimées à 80 % du montant de l'intervention extérieure plafonnée à cent milles euros.

Les clés de répartition choisies font apparaître pour la commune une participation financière subventions comprises de trente trois mille huit cent euros pour l'élaboration du plan climat sur trois ans.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'engagement de la commune dans la réalisation du plan climat en commun avec la CASA et le POLE AZUR PROVENCE ainsi que Cannes et Grasse, de valider la coordination du projet par la CASA, d'autoriser la CASA à répondre à l'appel à projet de l'ADEME, d'autoriser la CASA à procéder au recrutement d'un chargé de mission, d'accepter pour la répartition financière de la commune de Juan-les-Pins, d'autoriser la participation financière de la Commune à trente trois mille huit cent euros, de solliciter la participation financière de l'ADEME, de la Région et de l'Europe, de s'engager à prendre à sa charge le complément de financement au prorata de sa charge, de s'engager à pré financer l'opération dans le cadre d'obtention d'un concours communautaire, de s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés, de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier, de s'engager à informer le service instructeur de toute modification, d'acter que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de fonctionnement de l'exercice en cours et le seront pour 2012 et 2013, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la Santé, à l'Environnement et au Développement durable à signer tous les documents afférents à cette opération.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Très bien. Merci. L'Union pour Antibes Juan-les-Pins, Monsieur Moline.

Monsieur Gérard Moline :

Merci monsieur le Président, donc nous comptons sur vous pour que ce futur plan soit à la hauteur de nos attentes et qu'il soit mis en œuvre sans délai. Merci.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Merci. La Gauche ? La même chose. Monsieur AUBRY ?

Monsieur Pierre Aubry :

Oui, Monsieur le Premier adjoint, chers collègues. Nous nous félicitons du développement de ces plans climat énergie territoriaux, ils ont été inscrits comme l'a dit notre collègue, dans la loi Grenelle II et sont obligatoires avant le 31 décembre de l'année prochaine.

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit de plans qui sont très importants à mettre en œuvre et qui vont, pour la Commune, impliquer énormément de remises en question puisqu'on parle de l'atténuation, c'est-à-dire de la limitation des gaz à effet de serres. Sur une délibération précédente, on voit qu'on a encore du mal à sortir de la logique du tout automobile.

Et également l'autre point très important de l'adaptation au changement climatique puisque sur ce point là aussi Antibes est particulièrement vulnérable puisque c'est une commune littorale et nous n'avons pas encore pris en compte sérieusement dans cette commune le problème de l'élévation du niveau de la mer qui va nous toucher directement. On commence à le sentir mais il va falloir réellement réfléchir à l'adaptation que nous aurons face à ce changement.

De même, lorsqu'on a délibéré sur le Pré aux Pêcheurs, on a une énorme surface qui n'est pas protégée du soleil l'été. On peut se poser la question : quelle sera la chaleur estivale dans vingt, dans trente ans ? Je vous remercie, c'est une délibération que nous votons avec plaisir, et de toute façon, c'est l'application d'une loi dont nous nous réjouissons.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Je vous remercie. Je pense que Carine CURTET peut être satisfaite de la qualité de cette délibération puisqu'elle fait l'unanimité. Patrick tu souhaitais ? Je passe la parole à Patrick Dulbecco.

Monsieur Patrick Dulbecco :

Oui, pour conclure, ce plan climat énergie, en principe, aurait dû être uniquement mené par la Ville d'Antibes, et là je voudrais rendre hommage à tous élus aussi bien de la CAPPAP que de la CASA et de la ville de Cannes qui se sont associés pour élargir le territoire de ce plan climat énergie, donc avec plusieurs centaines de milliers d'habitants. Donc voilà une coopération qui va être bénéfique je pense à tout le monde.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **a VALIDE** l'engagement de la Commune dans la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial en commun avec les communautés d'agglomération Pôle Azur Provence et Sophia Antipolis ainsi que les villes de Cannes et Grasse, sur une période de trois ans à compter de l'embauche du chargé de mission ;

- **a VALIDE** la coordination du projet par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

- **a AUTORISE** la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à répondre à l'appel à projet de l'ADEME au nom de la Commune d'Antibes Juan Les Pins ;

- **a AUTORISE** la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à procéder au recrutement d'un chargé de mission pour une période de trois ans et lancer un appel d'offres pour choisir un prestataire extérieur qui assistera les collectivités dans

l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial ;

- **a ACCEPTE** pour la répartition financière de la Commune d'Antibes Juan Les Pins,
- **a AUTORISE** la participation financière de la Commune d'Antibes Juan Les Pins, estimée à 33 800 € sur trois ans, aides déduites selon les clefs de répartitions suivantes :
 - pour le recrutement d'un chargé de mission : 20 % pour chacune des cinq collectivités ;
 - pour l'intervention d'un prestataire extérieur 20 % du coût total à répartir à part égale entre les cinq collectivités et 80 % du coût à répartir selon la population (données INSEE 2008, population municipale) de chacune des cinq collectivités ;
- **a SOLLICITE** la participation financière de l'ADEME, de la Région et de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007 – 2013 ;
- **S'EST ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement au prorata de sa charge dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **S'EST S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;
- **S'EST ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageant automatique des crédits ;
- **S'EST ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2019 en vue de contrôles français ou communautaires ;
- **S'EST ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments mentionnés ;
- **A ACTE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget de fonctionnement de l'exercice en cours et le seront pour 2012 et 2013 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Santé, à l'Environnement et au Développement durable, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Monsieur Jean-Pierre Gonzalez :

Très bien, et sur ces bonnes paroles, nous levons la séance si vous le voulez bien.

La séance est levée à 18h00.

Fait à Antibes, le 30.08.2011,

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Khéra Badaoui